

ADMINISTRATION
48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfart, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4



LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

L'Affaire de Lesdain.
Un Drame à Saint-Etienne.
Le Gaz à Lyon.
Le Crime de la rue Parmentier.
Le Crime du boulevard du Temple.
La Semaine médicale.

Nous commençons aujourd'hui une série
d'études sur les grands services publics
de la ville de Lyon et sur les monopoles
concedés aux Compagnies qui exploitent
ces services.

Il y a là nombre d'abus dont se plaignent
les contribuables; il y a là aussi nombre
d'améliorations et de réformes dont la
municipalité serait heureusement inspirée
de prendre résolument l'initiative.

Dans les questions qui intéressent tous
les Contribuables, l'opinion publique est
d'un grand poids. Ce que, pour une raison
ou pour une autre, la presse n'a pas encore
voulu étudier sérieusement — impar-
tialement surtout, — nous nous proposons
de l'examiner en détail, de façon à ce que
les intéressés ne puissent plus prétexter
de leur ignorance ou de leur erreur.

En même temps, nous serons reconnaissants
à nos lecteurs de nous donner, à l'appui
de ces études, tous les renseignements
particuliers qu'ils jugeront utiles. Nous
sommés de la plus entière bonne foi, nous
n'oublions pas les concours — et nous
n'acceptons pas que, du reste, notre
indépendance absolue doit s'accompagner
d'une entière impartialité.

Nous débutons par le monopole de la
Compagnie du gaz — le plus ancien, le
plus onéreux et le plus injustifiable de
tous les abus que les municipalités lyonnaises
ont eu la coupable négligence de laisser
se perpétuer dans notre ville.

UN PROCÈS PARISIEN

Il se plaide à Angoulême, — mais peu
importe. Certaines causes sont parisiennes
par leur essence, fussent-elles jugées au
bout du monde. Pourquoi? — Eh mon
Dieu, ce n'est pas parce que les person-
nages du drame ou de la comédie sont
nés entre Paris et la Villedieu, mais
plutôt parce que il y est question de choses
mieux acclimatées à Paris que dans
notre bonne province. C'est à ce titre que
l'affaire Bouly de Lesdain a eu l'honneur
d'être ainsi qualifiée.

Ce qui s'y dit — et surtout ce qui ne
s'y dit pas — fait volontiers dresser les
cheveux sur la tête que n'a pas aguerrie
l'atmosphère spéciale du boulevard. Tel-
lement que le chroniqueur qui se doit à
l'actualité se demande comment il va
aborder ce difficile sujet que dans la Ba-
bylone moderne on traite si bien à demi-
mots. Essayons cependant.

Vous connaissez déjà le drame, —
drame où, Dieu merci, tout le monde —
les tués, autant que les blessés — se
porte tout à fait bien.

Madame de Rute, alias madame de
Solms, alias madame Rattazzi, alias ma-
dame Bonaparte Wyse, marie sa demoiselle
de compagnie à un monsieur Bouly de
Lesdain. Bientôt les époux se séparent,
c'est presque un divorce, lorsque
M^{me} de Rute prévient M. de Lesdain que
sa femme va s'embarquer en chemin de
fer avec un troisième personnage, M. Del-
boeuf, l'ami, — prononcez, si vous vou-
lez, l'amant.

M. de Lesdain apparaît sur le quai de
la gare à la façon de la tête de Méduse.
Cependant, on se rassure, on s'explique,
on finit par fraterniser au point de

monter tous trois dans le même com-
partiment.

Là, sommeil, mystère, coup de revolver!
le mari s'était tout à coup aperçu
ou rappelé que c'était sa femme qui, à
côté de lui, devenait trop familière avec
un monsieur qui, cette nuit-là, n'a pas
été le plus heureux de ses trois.

L'aventure est assez intéressante et ce
n'est pas l'interrogatoire subi hier par
le mari qui l'a rendu plus intéressant.
Ce monsieur jouait un assez singulier
rôle dans son ménage, — il était plus
fréquemment reçu à la cuisine que dans
la chambre nuptiale — évidemment ce
n'est pas lui qui rend le procès palpitant
— et parisien.

Celle qui a suffi à transformer cette
médiocre aventure conjugale en une
étonnante comédie où s'est vautrée la
curiosité licencieuse du boulevard, c'est
M^{me} de Rute, M^{me} Rattazzi.

Vous en aviez déjà — et beaucoup —
entendu parler, de cette quasi princesse
qui se dit, aujourd'hui, dans sa corres-
pondance intime, de la race des Atrides
et qui, jusqu'à présent, ne passait que
pour être de la race des plus incorrigibles
bohémien.

Toute sa vie, la brave dame — qui
jouit maintenant de son cinquante-neu-
vième printemps — a rôti le balai en le
coupant en petits morceaux pour qu'il
eût plus de bouts à brûler. Sous l'Empire,
après l'Empire, qu'elle se nommât
Bonaparte, Solms, Rattazzi ou Rute,
elle a mené la vie la plus énorme, la
plus charivarique, — la plus invraisem-
blable. On se rappelle encore, au temps
de ses grands gaspillages, ces dîners heb-
domadaires où elle invitait (y avait-il
seulement besoin de l'être invité?) tous
les claque-dents de la littérature, de la
politique, ou lui floutait ses
couverts, où elle empruntait volontiers
un louis à ses invités — où les mes-
sieurs et les dames causant de près
dans de petits coins de la serre ou du
hall lui criaient quand elle s'approchait :
« Allez donc plus loin, vous nous gênez! »

Dans cette aimable promiscuité, dans
ce paradis terrestre où ne poussaient pas
assez de feuilles de vigne, M^{me} de Rute
était comme le poisson dans l'eau. Et
volontiers, elle aurait pu (— à l'instar
de cette pieuse Anglaise qui, jusque dans
sa chambre à coucher, avait inscrit cette
prescription de la Bible : « Faites le
bien — »), elle aurait pu entourer son
blason de cet exergue : « Aimez-vous
les uns les autres. »

La seule qu'il ne fût pas permis d'aimer,
dans cette maison, c'était Char-
lotte, — celle qui devait devenir M^{me} de
Lesdain.

C'était une jeune personne, maigre,
bronzée, pas jolies mains originalement
attrayante; on l'appelait la petite Char-
lotte; — quant à la maîtresse de la
maison, on a pu voir par les lettres dernièrement
publiées que, volontiers, elle la
gratifiait de ces étonnantes épithètes
« mon petit voyou, ma petite ordure, ma
petite fleur de vice ». Tout cela d'ailleurs
accompagné de protestations d'une amitié
si vive, si jalouse, si furibonde, —
qu'on se demande à chaque ligne si ces
promesses de coups de couteau ne sont
pas faites à un Charlot plutôt qu'à une
Charlotte — et si M^{me} de Rute, écrivant
en même temps à son ami de cœur et à
sa dame de compagnie, n'avait pas en-
voyé, par erreur, à l'une les lettres
adressées à l'autre.

Et c'est de cela que Paris se gaudit de-

puis quelques jours. M^{me} de Rute et ses
cinquante-neuf ans plane dans toute cette
affaire comme une vieille prêtresse pontifi-
quant en des rites aussi scandaleux
qu'in vraisemblables. Par respect pour
nos lecteurs de province moins familiers
que ceux de Paris avec cette gangrène
renouvelée des pires ignominies de l'anti-
quité grecque, je ne transcris pas ici
les plus extraordinaires passages de
cette correspondance que le boulevard se
contente de qualifier de « suggestive » —
mais ce que j'en ai dit suffit, je pense,
à édifier ceux qui savent lire entre les
lignes.

Ces vilénies, on le sait, s'accompa-
gnent toujours d'une jalousie féroce.

Madame de Rute, après avoir marié
Charlotte, était donc devenue furieuse-
ment jalouse de ce mari, de cet usurpa-
teur. Alors, de dépit, elle laisse l'amant
arriver. Cet amant est le secrétaire de
rédaction d'une revue qu'éluclube M^{me}
de Rattazzi. — Charlotte trouve, chez son
hospitalière maîtresse, toutes facilités
pour... oublier (appelons cela oubli) son
infamé mari. Mais alors, c'est contre
l'autre, maintenant, que s'exaspère la
descendante des Atrides (par Sapho,
sans doute), — et pour se débarrasser de
l'amant, M^{me} de Rute recourt au mari!

Elle est vieille, ridée comme une pom-
me cuite, elle a cinquante-neuf ans, elle
n'y voit presque plus, — et, au déclin
d'une vie de polichinelle, elle termine
par un scandale plus grotesque encore
qu'écurant!

Race des Atrides? — Allons donc:
race des guenons!

H. DEFRANCE.

LA POLITIQUE

Il nous faut bien revenir sur la question
des évêques, puisque ces derniers y revien-
nent eux-mêmes.

Voici M. Isard qui a cru devoir, hier,
adresser une lettre à M. de Freycinet, —
lettre publique, naturellement, ni que nous
la trouvons reproduite dans tous les jour-
naux catholiques.

Assurément, ce prélat écrit sur un autre
ton que le très inconscient M. Gouthou-
lard. Il est maître de sa phrase, il ne dit
que ce qu'il veut dire; le respect, cette fois,
est dans tous les mots, — et c'est justement
pour cela que ce dernier document indique
un état d'esprit bien plus inquiétant pour
la France républicaine que les grosses colères
de l'archevêque d'Aix.

De la première à la dernière phrase,
M. Isard pose ces principes que l'Eglise et
ceux qui la représentent sont dans une situa-
tion spéciale, qui les met en dehors du droit
commun, qui les empêche d'être traités
selon les lois sociales qui régissent les autres
citoyens, — et il appelle carrément « déni
de justice » le régime qui impose aux gens
d'église le respect du Code applicable à tous
les autres citoyens.

En d'autres termes, et sous les artifices
d'une rhétorique savante, ce prélat arrive à
cette conclusion ferme : « Nous avons droit
à la religion comme telle et dans les condi-
tions d'activité qui sont particulières à la
religion. »

C'est-à-dire : Nous avons droit à notre
propagande par le discours, par le livre, par
l'école, par le catéchisme; nous avons droit
à nous imposer — en tant qu'hommes de
religion — partout où il nous paraît que
nous puissions étendre notre action. — Fût-
il jamais une affirmation plus catégorique de
ce que le parti clérical appelle son action
politique et sociale, — de ce que nous ap-
pellons, nous, l'empêchement insupportable
et abusif du spirituel sur le temporel?

Donc, rien à faire, même avec ceux
se prétendent les plus modérés. La lettre de
l'évêque d'Anney, avec sa forme onctueuse,

polie, mais avec la netteté de ses préten-
tions, est inspirée par le même esprit que
celle de l'archevêque d'Aix, elle vise au
même but — j'ajoute qu'elle est possible des
mêmes peines.

Eh quoi! un évêque, spontanément, sans
même qu'il ait été provoqué par aucune
attaque, se permet d'écrire et de publier
dans les journaux une lettre qui à l'in-
solence polie et la déférence hautaine
d'une leçon donnée à un laïque se per-
mettant de parler de choses dont il n'a
pas même la conception théorique! M. Isard
fait à M. de Freycinet un cours de philoso-
phie et de théologie, avec cette conclusion
que l'égalité pour tous est un déni de justice
et que l'Eglise revendique, dans l'Etat, une
prépondérance, une omnipotence — textuel-
lement « des conditions d'activité » — qui
nous conduiraient tout droit à ce gouverne-
ment des curés dont nous faisons tant d'ef-
forts pour nous débarrasser, — et c'est évi-
demment qu'on va supporter cette nou-
velle avanie, — plus insolente, au fond que
les insolences châtiées l'autre jour?

Nous sommes vraiment curieux de voir
comment le gouvernement — après ses dé-
clarations — va apprécier ce nouvel acte de
sottise — et comment il y va répondre.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

LE MANDAT IMPÉRATIF

Paris 18 décembre.

Le conseil d'Etat vient de rendre une dé-
cision d'une extrême importance en matière
électorale. Il a annulé, en effet, les élections
qui ont eu lieu à Paris pour la nomination
de conseillers prud'hommes ouvriers, pour
le conseil du bâtiment, et au cours desquel-
les les candidats élus avaient pris l'engage-
ment de statuer sur les différends qui leur
seraient soumis dans un sens toujours favo-
rable aux ouvriers, et notamment de leur
accorder, dans tous les cas, les prix fixés
par le tarif maximum des salaires, sans
avoir égard aux conventions contraires aux
parties.

L'exécution de ces engagements avait été
garantie au moyen de démissions signées
d'avance et remises à un comité dit de
vigilance.

Le Conseil d'Etat a été d'avis que de sem-
blables engagements dont l'accomplisse-
ment ne peut se contrôler ni avec le caractè-
re ni avec les devis de la fonction que les
candidats sollicitaient, ont vicié l'élection
dans son essence.

L'INCIDENT FRANCO-BULGARE

Une note diplomatique

Sofia, 18 décembre.

M. Stambouloff commence à se rendre
compte que la violation des capitulations
pourrait avoir de tristes conséquences pour
la Bulgarie. C'est pourquoi il cherche à faire
intervenir directement dans le conflit les
puissances de la triple alliance. On annonce,
en effet, que le ministre grec a eu hier un
long entretien avec M. Buriaz, agent de
l'Autriche à Sofia, sur l'opportunité de l'in-
tervention des puissances.

Sur l'avis du diplomate autrichien, le
gouvernement bulgare a décidé d'adresser à
l'Allemagne, à l'Autriche, à l'Angleterre et
à la Turquie une note explicative sur l'affaire
Chadourne.

Dans cette note, le gouvernement bulgare,
pour se défendre de toute accusation d'illé-
galité et d'arbitraire; critique la conduite de
M. Chadourne et l'accuse d'avoir pris part à
la politique intérieure du pays, l'avoir ordi-
né des menées contre le cabinet, et principale-
ment d'être l'auteur de suppliques adressées
par les femmes bulgares au comte de Son-
naz, agent diplomatique italien à Sofia, au
sujet de l'affaire Belcheff.

Une interpellation

Rome, 18 décembre.

Le député Barzilai a adressé au président
de la Chambre une demande d'interpellation

au ministre des affaires étrangères sur la
politique de l'Italie en Orient et sur l'indif-
férence des puissances signataires du traité
de Berlin en présence des signataires que
commet le gouvernement bulgare.

La presse russe

Saint-Petersbourg, 18 décembre.

Le Journal de Saint-Petersbourg et le
Novoyé Vremia s'abstiennent jusqu'ici de
commenter l'incident franco-bulgare.

Les autres journaux blâment vivement
l'expulsion de M. Chadourne, qu'ils regardent
comme une insolence.

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 18 décembre.

Nomination dans la Légion d'honneur.
— Le président de la République vient de
conférer la croix de commandeur de la Lé-
gion d'honneur au colonel Soufflot, dont on
a récemment célébré le centenaire. Les jour-
naux ont rappelé, à cette occasion, les actes
de bravoure qui ont illustré la vie du colo-
nel Soufflot. Ajoutons que le colonel Souf-
flot est le plus ancien légionnaire que l'on
connaisse.

Il avait été nommé chevalier de la Légion
d'honneur en 1813 et fait officier en 1843.

Cent lieutenants sont nommés dans
l'infanterie. M. le ministre de la guerre n'a
pas voulu que ces jeunes officiers attendissent
la promotion de fin d'année.

— Une décision du ministre de la marine
réintègre dans les cadres de l'état-major
naval M. le capitaine de vaisseau Cétau, qui,
on se le rappelle, fut mis en non activité
d'emploi à la suite de l'échouement du
croiseur Le Seignelay, qu'il commandait
dans notre station du Levant.

— On mande de Rome qu'un lieutenant
d'artillerie aurait présenté au ministre de la
guerre une cartouche nouveau modèle, des-
tinée, selon l'avis des officiers supérieurs, à
modifier notablement les idées qui existent
sur la balistique.

Autour du Parlement

Paris, 18 décembre.

M. Salis, député de l'Hérault, déposera
sur le bureau de la Chambre le projet de
loi suivant :

« Article premier. — Le travail dans les
prisons, par voie d'entreprise ou de régie
indirecte, est supprimé. »

« Art. 2. — La main-d'œuvre pénale ne
pourra être utilisée que par voie de régie
directe et pour les travaux divers des services
de l'Etat. »

« Art. 3. — A l'avenir, les travaux exé-
cutés dans les établissements de charité et
des communautés religieuses seront soumis
à l'impôt, au droit fixe et au droit propor-
tionnel des patentes. »

« Art. 4. — Les ministres de l'intérieur et
des cultes seront chargés, chacun en ce qui
les concerne, de l'exécution de la présente
loi. »

Commission du Travail

M. Léon Say, entendu aujourd'hui par la
commission du travail, vient de demander
de consacrer le repos du dimanche dans la
loi sur le travail des femmes, des filles mi-
neures et des enfants qui revient demain
en délibération devant la Chambre, par suite
des modifications qu'y a apportées le Sénat.

Cette loi prescrit bien un jour de repos
hebdomadaire mais systématiquement les
Chambres ont écarté la désignation du di-
manche pour éviter de donner à cette pres-
cription un caractère religieux.

M. Léon Say demande qu'on consacre par
une loi, l'usage qui a prévalu en fait de faire
coïncider le repos avec la journée du di-
manche.

Il a fait cette motion au nom de la Ligue
du repos du dimanche dont il est président
et dont une délégation l'a accompagné devant
la commission.

La commission continué ensuite l'exa-
men du projet sur la caisse nationale de re-
traites.

Elle a décidé d'accepter l'établissement
de caisses de retraites spéciales et a exprimé
le désir de voir aboutir les études pour
le fonctionnement de caisses régionales.

INFORMATIONS POLITIQUES

LA FRANCE ET LE DAHOMEY

Paris, 18 décembre.

Le Journal officiel publie un décret ap-
prouvant l'arrangement du 3 octobre 1890
entre la France et le Dahomey.

ELECTION D'UN DÉPUTÉ

Les électeurs de la circonscription d'An-
ancy (Haute-Savoie) sont convoqués pour le
10 janvier 1892, à l'effet d'élire un dé-
puté en remplacement de M. Brunier, répu-
blicain, décédé.

LE COMTE D'HÉRISON

Le comte d'Hérison a quitté Paris pour
un assez long temps. Il est nommé chef des
milices coloniales du Gabon.

M. ROUVIER ET LE SÉNAT

Une circulaire anonyme adressée aux dé-
légués sénatoriaux de Seine-et-Oise, donne
à entendre que M. Rouvier, ministre des
finances, serait candidat à l'élection du
10 janvier. Nous sommes en mesure, dit
une note Havas, de déclarer que M. Rou-
vier n'autorise personne à poser sa candi-
dature étant fermement décidé à rester député
de Grasse.

NOTRE AMBASSADEUR AU VATICAN

M. Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de
France près le Vatican, a part aujourd'hui
pour rejoindre son poste, a été reçu,
hier, par le président du conseil, le ministre
des affaires étrangères et le garde des
sceaux.

LE PARI MUTUEL

On sait qu'une commission de vingt
membres a été nommée pour opérer la ré-
partition des fonds provenant du pari mu-
tuel.

Une sous-commission de trois membres
vient d'être chargée de préparer le travail et
de faire un rapport.

LE CADASTRE

La sous-commission juridique du cadastre
s'est réunie, hier, au ministère des finances,
sous la présidence de M. Léon Say.

Elle a décidé qu'il serait établi par com-
mune un livre foncier et que ce livre serait
tenu par l'unité réelle, c'est-à-dire par unité
foncière, l'unité foncière étant constituée par
toute étendue de terrain contenant une ou
plusieurs parcelles contiguës, appartenant
au même propriétaire et situées dans la même
commune.

Au Tonkin

Paris, 18 décembre.

Nous extrayons des journaux du Ton-
kin, arrivés par le paquebot Océus, les
renseignements suivants :

Vinh-Yen. — Dans la nuit du 7 au 8 no-
vembre, le phu de Vinh-Thuong a été at-
taqué par des gens armés, qui ont tué deux
linh-co et linh-lé. On croit avoir eu affaire à
une partie de la bande du Doc-Joat. Le coup
de main a été opéré en moins de cinq minu-
tes. Un poste voisin s'est rapidement porté
au secours du quan-phi, mais la bande
avait disparu.

La même bande a surpris à trois heures
de l'après-midi le huyen de Lap-Thac. Des
annamites paraissant inoffensifs, mais por-
tant des armes sous leurs vêtements ont en-
touré le huyen; ils se sont jetés sur la sen-
tinelles qui a été tuée, ainsi qu'un autre
linh-co, puis ils se sont emparés de quel-
ques fusils.

On s'est mis immédiatement à la recher-
che de cette bande. A la suite d'une enquête, le pho-lanh-
Bial-Chu, reconnu responsable des inci-
dents en question, a été condamné à mort
et a été exécuté hier. Le huyen de Lap-Thac
est révoqué de ses fonctions. Le phu de
Vinh-Thuong est condamné à deux ans de
prison. Les linh-co, auxquels des armes ont
des munitions ont été prises, sont condan-
nés à deux ans de prison et au rembourse-
ment, sous garantie de leurs familles et de
leurs villages, de ce qu'ils se sont laissés
voler.

Hen-Gai. — Le contre-amiral Fournier
ayant été prévenu récemment qu'une bande
chinoise menaçait la vallée de Bang, est
allé s'installer avec 200 hommes dans une
très forte position, barrant la route à la
bande de Lau-Ky, qui s'est retirée sur les
hauts, que les gens du pays disent inhabi-
tables.

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du
19 Décembre (33)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)

XXXV

Martel Chauvey était loin encore de se
déclarer convaincu.

— Mais enfin... j'admets tout ce que
vous venez de m'apprendre... j'admets
que cette... malheureuse connaissait cet
Italien... j'admets qu'elle me trompait...
j'admets qu'il recourait à elle dans ses
besoins d'argent.

— Eh! fit Mulot en balançant le petit
billet au bout de ses doigts, il faut bien
l'admettre, mon pauvre monsieur. Ce
n'est pas moi qui dit cela... C'est le si-
gnataire de ce joli poulet.

— J'admets aussi que ce Sora ait passé
la soirée chez moi.

— Ça, c'est mademoiselle Claire et
monsieur Raymond qui le certifie.

— J'admets tout. Mais quel indice,
quelle succession d'idées peut vous faire
aller de ce point établi, — je le recon-
naissais — à cet autre, qui n'est l'indica-
tion : Sora l'auteur de ce vol!

Et il se convainquit lui-même en par-
lant :

(1) Reproduction interdite.

— Mais c'est absurde! Pensez donc!
Au milieu de cinq cents personnes!...
un de mes invités se glisse jusqu'à ma
cassette!... en avoir la clef... le mot...
faire tout cela sans être vu... sortir avec
cette énorme liasse de billets de ban-
que... en habit noir...

— Vous avez causé? A moi, répondit
placidement le policier.

— Etonnant ou non, il y a un fait.
Vous avez été volé cette nuit-là. Et vous
pouvez que vous n'avez pas l'entaille de
supposer que le père Dommartin a
fait le coup.

— Non, j'avoue que ce serait l'hypo-
thèse la plus invraisemblable.

— Et la plus contredite par tous les
détails que m'a racontés M. Raymond.
D'abord, si le vieux bonhomme a été attiré
au dehors à minuit, comme le déclarent
les témoins, c'est entre minuit et six
heures du matin que le vol a été commis,
puisque à six heures du matin, au moment
où partaient nos derniers invités, on
recomptait déjà à tout mettre en ordre
dans les bureaux et que personne ne
pouvait plus y pénétrer, à l'exception de
vos garçons et de vos domestiques.

... Eh bien, de minuit à six heures, ils
étaient là vos cinq cents invités et il a
bien fallu passer au milieu d'eux. Qui
donc pouvait mieux le faire, sans être
remarqué, qu'un monsieur en habit
noir... un monsieur qui fut aussi votre
hôte?

... D'ailleurs, pour répondre à votre ob-
jection de la difficulté qu'on aurait eu de
dissimuler cette liasse de billets de
banque dans les poches d'un mince habit
noir, je n'ai pas oublié la description
que M. Raymond m'a faite de vos bu-

reaux et de ce qui s'y passait les jours
de réception.

... C'est tout près de la caisse qu'était in-
stallé le vestiaire et M. Raymond a ajouté
qu'il était très facile à un monsieur re-
vétu déjà de son pardessus de se glisser,
non pas du côté de la porte de sortie,
mais du côté de la caisse.

— C'est vrai, fit remarquer Raymond,
il y avait là, souvenez-vous en, monsieur
Martel-Chauvey, un petit coin où on
pouvait aller sous un prétexte quelcon-
que... pour rajuster quelque chose de la
toilette... et de là en ouvrant une petite
porte...

— Mais on la fermait, cette petite
porte!

— En êtes-vous bien sûr?

— Je ne puis pas l'affirmer, mais je le
crois.

— Dans tous les cas, celui qui avait
la clef de votre caisse aurait pu sans
grand peine se procurer celle-là.

— Je le reconnais, elle était toujours
à la porte en temps ordinaire.

— Et en temps ordinaire, cette porte
n'était pas fermée à clef?

— Non, parce qu'elle faisait commu-
niquer la caisse et le contrôle et à cha-
que instant, monsieur Drivon, le caissier,
avait affaire chez son collègue, et
réciproquement.

— Allons, vous voyez bien, fit le po-
licier en concluant, vous voyez bien que
ma piste, si elle n'est pas encore établie
mathématiquement, n'est gênée par au-
cun obstacle. Rien ne vient, jusqu'à pré-
sent, me poser une objection de la moindre
valeur. Ce n'est pas très sûrement Sora
qui a fait le coup, mais mieux que per-
sonne il a pu le faire.

Yen-Bai. — Le lieutenant de Montrond, parti le 9 novembre de Yen-Bai avec 140 fusils, dont 30 légionnaires, a enlevé, le 10 novembre, armé de 200 fusils, établis à Kefu...

Après avoir brûlé quelques cases, le lieutenant de Montrond a poursuivi vigoureusement les pirates.

Nous avons eu de notre côté un légionnaire tué. A signaler l'appui complet de la population.

Mon-Kay. — L'amiral Fournier opère depuis quelques jours aux alentours de Pakhung : sa présence dans nos eaux est motivée par l'attitude au moins étrange des mandarins militaires chinois de la frontière...

Nous croyons savoir que cette attitude a fait une mauvaise impression auprès de M. de Lanessan et qu'une dépêche énergique aurait été remise par notre consul à Canton au vice-roi, demandant la remise aux autorités françaises de ces deux bandits qu'on s'est trop hâté, de l'autre côté de la rivière de Mon-Kay, de recevoir avec des égards qu'ils ne méritaient en aucune façon.

Yen-Bai. — Le lieutenant Collin, de la légion, avec 4 légionnaires et 30 tirailleurs a brillamment enlevé le repaire d'un pirate de Nga-Got; 3 pirates ont été tués et 2 faits prisonniers. Le nombre des blessés est inconnu. Le magasin de riz est brûlé.

Nous avons eu un tirailleur tué du 1er tonkinais. L'avenir du Tonkin annonce que l'escorte qui accompagnait le train qui va de Lam à Mai-Xu, a été attaquée et a subi des pertes très sensibles.

Trois soldats européens et six tirailleurs auraient été tués. Trois européens et six tirailleurs seraient blessés. L'escorte se composait de 18 hommes.

Au Sénégal

Bordeaux, 18 décembre. Les nouvelles du Sénégal arrivées ce matin annoncent que le lieutenant-colonel Humbert, commandant supérieur du Sud-ouest français, a quitté Kayes le 21 novembre dernier, et a atteint le même jour Batouala, point de concentration d'une partie de sa colonne.

Il en est reparti le 23 novembre se dirigeant sur Koulikou où il espère arriver vers le 1er janvier. Une épidémie très grave sévissait dans le Haut-Sénégal sur les bœufs et les moutons et on craignait que l'épidémie se propageât dans la haute vallée du Niger.

Le poste de Kan-Kan a été assailli dans la nuit du 9 au 10 novembre, par une bande de sofas venue de Dabadougou, tandis qu'une autre troupe de cas indigènes, postée sur les crêtes avoisinant le fort, entretenait un feu nourri.

Quelques obus envoyés dans cette direction ont suffi à mettre en déroute les gens de Samory. Les pertes des défenseurs du poste ont été nulles.

ETRANGER

Traité de commerce de la Suisse. Berne, 18 décembre. Une note télégraphique, qui vient de parvenir de Rome, contient les récentes propositions du gouvernement italien au sujet des bases des négociations pour la conclusion d'un traité de commerce.

Ces propositions sont loin d'être acceptables et l'éventualité d'une rupture des négociations est de plus en plus probable.

L'AFFAIRE DE LESDAIN

Un Drame en Wagon. Angoulême, 18 décembre. Trois témoins mandés hier par dépêche, sont entendus à l'ouverture de l'audience, à 11 heures : mais ils ne le sont qu'en vertu du pouvoir discrétionnaire qui appartient au président et ne prêtent pas serment.

Un singulier Témoignage. Le premier est M. Thuillier, caissier de Mme de Rute, si intimement mêlé aux débats. Il parle de la sorte de rivalité existant entre lui et M. Delboeuf aux variations duquel il aurait été de Rute.

Toute cette partie de sa déposition n'a nullement trait au débat et ne vise que M. Delboeuf, contre lequel le témoin paraît nourrir une rancune profonde.

Le président le rappelle à la question, mais il se dérobe à toutes les interrogations en alléguant le manque de mémoire, ce qui est pour le moins étrange.

Le président l'adjure énergiquement en même temps que M. de Lesdain qui veut intervenir sans avoir demandé au président l'autorisation.

LA SEMAINE MÉDICALE

Eau singulièrement filtrée. — Résultat de la cupidité des uns et de l'incurie des autres. — Le croup et ses ravages, son mode de propagation. — Que d'eau, que d'eau mangée à Lyon pour être une ville saine !

Ces jours derniers, la Compagnie des Eaux servait à ses abonnés un liquide qui ne répondait pas précisément à l'idéal du genre. Ce breuvage bon et de goût saumâtre laissait un dépôt si abondant dans les carafes, que d'aucuns prétendent avoir trouvé leurs conduits obstrués par des débris de toute nature et des grenouilles dans leurs réservoirs.

Sur une demande du défenseur, M. Thuillier raconte que, le 3 mars, M. Delboeuf se serait levé à une scène de violence contre Charlotte Mortier, à propos de la soustraction de lettres à lui appartenant.

Cette soustraction était faite au profit de Mme de Rute. M. Thuillier s'engage dans des explications dont la mauvaise foi, soulignée par M. Decori, est constatée par le président.

Sur une question de M. Decori, M. Thuillier reconnaît être allé chez M. Parent pour lui demander, très peu de temps avant le crime, des renseignements sur M. Delboeuf.

Mme de Lesdain, rappelée par le président pour dire ce qu'étaient devenues les lettres enlevées à M. Delboeuf, répond qu'elles furent confiées par elle à M. Tony Révillon.

Répondant à une question, M. Thuillier insiste que Delboeuf et la cuisinière, Mme Belin, qui ont déposé hier, avaient peut-être des relations plus qu'amicales.

Catherine Belin, rappelée, proteste avec indignation. Le témoin. — Allons ! Allons ! Je l'ai vu vous renverser sur un fauteuil.

Le président. — Personne ne vous croira. (Rires). Catherine Belin n'est pas, en effet, de la première jeunesse. (Hilarité).

Le témoin. — Personne ne me croira ? (Montrant Delboeuf) : Cet homme devrait dire là, entre deux gendarmes.

M. le président. — Thuillier, voulez-vous bien vous abstenir de paroles incartables ? Votre attitude est bien singulière.

La cuisinière s'en va, levant les bras au ciel, et disant : Quelle canaille ! Quelle canaille ! (Rires).

Mais arrivons à la véritable question qui motive la comparution de Thuillier. M. le président. — Un témoin vous a prêté un propos fort grave. Est-il vrai que vous avez dit, le lendemain du crime, en apportant les journaux à la chambre de Mme de Rute, « Ça y est, l'affaire est faite ! »

Vous seriez ainsi plus que réjoui en apprenant la mort probable de Delboeuf. Le témoin. — Ce n'est pas vrai.

Le valet de chambre Froment répète que Mme de Rute a dit, en apprenant la nouvelle : « Pourvu qu'il meure ! » en parlant de Delboeuf.

Le témoin. — Quand M. Bouly de Lesdain est parti, Thuillier n'a-t-il pas dit à Froment : « Il va tuer Delboeuf ! » Thuillier. — Jamais ! Jamais !

Le valet de chambre et la cuisinière maintiennent l'exactitude du propos. Thuillier. — Vous mentez ! M. le président. — Ne vous exprimez pas ainsi ou je vous fais garder par deux gendarmes. D'autres affirment, vous niez, le jury appréciera.

M. Desmarest. — Je rappelle que Froment est en procès avec Thuillier. M. le président. — Pourquoi ? Thuillier prétend que je l'ai battu (Rire général).

Le concierge du boulevard Poissonnière, également entendu, déclare qu'il n'a jamais eu dans sa loge d'écrêteau interdisant l'entrée à M. de Lesdain. « Je n'ai pas toléré, s'écrie-t-il. » (Hilarité).

Plaidoirie de la partie civile

L'audience est suspendue. A la reprise, Me Félix Decori, avocat de la partie civile, a la parole.

L'avocat ne cache pas qu'il a hésité avant de se charger de représenter M. Régis Delboeuf. C'était un spectacle nouveau, en effet, que celui de l'amant se portant partie civile contre le mari qu'il outrage ; mais, dit-il, quand j'ai eu le dossier, quand j'ai eu pris connaissance des volumineux documents qui l'embarrassaient, la lumière s'est faite dans mon esprit et j'ai accepté de venir devant le cour d'assises d'Angoulême.

La question qui se pose est simple : ou le jury a devant lui un mari outragé, aux yeux de qui l'adultère s'est brusquement révélé, et qui est devenu justicier de son honneur, et alors il fera ce qu'il voudra, sa générosité peut se donner libre carrière ; ou bien l'homme qui est sur le banc des accusés est un meurtrier qui guette l'occasion de frapper, qui a pris le masque du mari trompé pour pouvoir tuer sans danger, et, dans ce cas, les jurés le condamneront non seulement pour son crime, mais encore pour son hypocrisie.

Me Decori esquisse ensuite la biographie de M. Régis Delboeuf : il le représente comme un homme très instruit, licencié ès-lettres, professeur dans les lycées de Paris, puis étudiant à Lisbonne la littérature portugaise qui devait lui servir de thèse pour son doctorat ès-lettres.

C'est à Lisbonne qu'il fit la connaissance de Mme de Rute : on sait le reste. Après avoir défendu M. Delboeuf contre les accusations portées contre lui par sa belle-mère et par Mme de Rute, Me Decori fait la biographie de M. Bouly de Lesdain.

Il montre l'écœuré hypocrisie, le haineux, rastaquouère, toujours en quête d'emploi habitant, pas avec sa femme, à laquelle il n'envoyait jamais d'argent ; celle-ci au contraire lui en donnait et payait les mois de nourrice de ses deux enfants. Me Decori donne ensuite lecture de cer-

tains passages de lettres écrites par M. Bouly de Lesdain et desquels il résulte que, malgré ses dénégations, M. Bouly de Lesdain a essayé de trafiquer des décorations espagnoles en se servant de Mme de Rute, par l'intermédiaire de sa femme.

Suivant M. Decori, M. Bouly de Lesdain n'a jamais ignoré son malheur. Il connaissait également les relations étranges qui existaient entre sa femme et Mme de Rute. Cette dernière, dont on connaît l'existence tourmentée et romantique avait pour M. Bouly de Lesdain des amitiés et des égards plus que singuliers. Inutile d'insister sur ce point capital qui serait le seul mobile du drame de Montmoreau.

Mme de Rute ne voulait à aucun prix se séparer de M. Bouly de Lesdain. Voyant cette dernière partir avec M. Delboeuf et détruire ainsi toutes ses espérances, Mme de Rute a armé le bras du mari et lui a procuré un permis de circulation pour Hendaye et même lui a facilité l'achat d'un revolver.

Me Decori raconte ensuite le voyage de Hendaye à Montmoreau. Le Réquisitoire. Le procureur de la République demanda la condamnation de l'accusé en se basant uniquement sur les faits matériels.

ACQUITTEMENT

Après une courte délibération, le jury a rendu un verdict acquittant M. Bouly de Lesdain.

La partie civile a été condamnée à un franc de dommages-intérêts.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Incendie. — Hier matin, à 10 heures 3/4, un incendie s'est déclaré rue Saint-Joseph, au 2e étage d'une maison, appartenant au sieur Ozive ; aussitôt l'alarme donnée par le clairon des pompiers, les secours ont été rapidement organisés par MM. Jacquet, lieutenant de la Compagnie et le sergent-major Deschizeau, aidés de la police de Villefranche qui s'y trouvaient au grand complet.

Sur les lieux du sinistre on a remarqué : MM. Bonini, sous-préfet ; Juthier, procureur de la République ; Deille, maire ; L. Broutet, commissaire de police. Les causes de l'incendie paraissent accidentelles. Il a détruit entièrement le bâtiment sans accident de personnes.

La Mulatière. — Nécrologie. — Avant-hier ont eu lieu les funérailles civiles du citoyen Michaud, qu'une mort subite a enlevé à l'âge de ses concitoyens. Huit cents personnes environ l'ont accompagné à sa dernière demeure.

A la porte du cimetière, les citoyens Angas et Remoizé ont fait une collecte au bénéfice des écoles laïques de La Mulatière, dont le montant, 12 fr. 40, a été versé entre les mains du trésorier.

Givors. — Groupe d'études sociales Le Rœuil. — Ce soir, salle du Théâtre, au Canal, à 8 heures du soir, grande réunion contradictoire, par le citoyen Paul Lafargue, député du Nord, assisté des citoyens Ferroul et Jourde, députés.

Ecotles. — Dimanche prochain, à une heure et demie, la Société d'encouragement aux écoles laïques donnera, dans la salle du théâtre du Canal, un grand concert-conférence au profit de son œuvre, avec le bienveillant concours d'un groupe de solistes de l'Harmonie Gauloise de Lyon.

Le programme, des mieux composés, promet un succès assuré. Le soir, à huit heures, un grand bal terminera la fête.

Pendant le bal aura lieu le tirage d'une tombola dont les lots sont exposés dans les vitrines de M. Tourtoulon, rue Belort.

Demain, dimanche, grande fête de bienfaisance, organisée par la Société d'encouragement aux écoles laïques. M. Nolot, président du conseil général, fera une conférence sous la présidence de M. Bonnard, conseiller général du Rhône.

ISERE. — Vienne. — Union viennoise des sociétés de tir et de gymnastique. — Les sociétés fédérées de gymnastique et d'instruction militaire du Dauphiné de la Savoie et de la région, ont approuvé à l'unanimité dans la dernière réunion générale au gymnase municipal de Grenoble, le programme et les mouvements imposés au concours qui aura lieu à Vienne, le 15 août 1893.

MM. les membres de la société l'Union viennoise, devront se tenir à la disposition des sociétés adhérentes au concours, pour la démonstration des exercices préliminaires, imposés à partir du dimanche 10 janvier prochain, pendant deux mois.

Les démonstrations auront lieu tous les dimanches, de huit heures à midi, salle de l'Union viennoise. Ce grand concours est offert à toutes les sociétés de gymnastique de France.

AIN. — Bourg. — Concours agricole. — Mardi prochain aura lieu à Bourg, un concours

de volailles grasses, beurres, fromages, produits agricoles et instruments de laiterie. De nombreux prix seront distribués.

Meximieux. — Adjudication de fournitures à l'hopital. — Les fournitures de vin, farine, charbon et viande, seront faites à l'hopital de Meximieux en 1893, à la suite de l'adjudication de ces quatre articles, le dimanche 20 décembre 1892, à 2 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, sur soumissions cachetées, au profit des adjudicataires, qui auront offert le plus fort rabais. Les cahiers des charges pour chaque objet sont déposés au secrétariat de la mairie, où chaque intéressé pourra en prendre connaissance.

LOIRE

Saint-Etienne. — Au tunnel de Terrenoire. — Voici quelques renseignements sur les travaux de reconstruction du tunnel de Terrenoire, travaux qui, dès le début, ne marchaient qu'avec une certaine lenteur, en raison des précautions qu'il était indispensable de prendre afin d'éviter un effondrement total, mais qui, aujourd'hui, sont poussés avec activité et auxquels on travaille jour et nuit.

Sur un parcours de 450 mètres, on letonnait menaçait ruine, il a été extrait du flanc de la montagne, côté de la voie 2, plus de quatre mille mètres de terrain, qui ont été remplacés par de la maçonnerie, portant ainsi à dix mètres au moins l'épaisseur du mur latéral.

De plus, il a été coulé en dessous du souterrain une couche de béton en ciment de cinq mètres d'épaisseur qui forme assise et le met dorénavant à l'abri d'un effondrement subit.

Sur les 450 mètres qu'il y avait à reconstruire ainsi, 130 mètres sont complètement terminés et l'on compte d'ores et déjà que ce souterrain pourra être de nouveau livré à l'exploitation vers la fin d'avril ou le commencement de mai.

Suicide d'une jeune fille. — Une jeune fille de 20 ans, couturière, rue Richard, nommée C..., enceinte de sept mois, est morte avant-hier mystérieusement. Le bruit a couru qu'elle avait succombé à des manœuvres abortives. Le cadavre a été transporté à l'hôpital.

L'autopsie, pratiquée aujourd'hui par le docteur Garand, établit que la fille C... est morte empoisonnée. En effet, son oncle a trouvé dans une des poches de sa robe de la poudre blanche et une lettre dans laquelle la malheureuse annonçait à une amie qu'elle se donnait la mort parce que son mariage avec son amant était impossible.

L'infanticide d'Isère. — L'instruction de cette affaire, sur laquelle l'Echo de Lyon a donné de nombreux détails, est menée très activement.

On parle de l'arrestation d'une sage-femme de Saint-Etienne contre qui un mandat d'amener a été décerné par M. Baratte, juge d'instruction.

Chambre syndicale des chefs d'ateliers rubaniers. — Une grande réunion aura lieu à l'école des Chappes, le dimanche, 20 décembre, à 2 heures du soir.

On y traitera de l'élection à la Prud'homme, et des salaires qui deviennent de plus en plus dérisoires pour les travailleurs si dignes d'intérêt.

Ordre du jour : 1° Rapport sur la Prud'homme ; 2° Rapport de l'administration ; 3° Rapport du délégué au 1er Congrès national à Lyon ; 4° Groupement des chefs d'ateliers rubaniers et moyens à prendre pour défendre les salaires.

Nota. — On sera reçu sur la présentation de la feuille de magasin. Rive-de-Gier. — Les verriers. — A la suite de concessions réciproques, le conflit qu'on pouvait craindre a été écarté à la verrière Richarme. En conséquence, le quatrième tour a été allumé aujourd'hui.

Eboulement. — Hier au soir, vers quatre heures 1/2, un nouvel éboulement s'est produit au Pont-Voyant, à Grezillac, actuellement en réparation. Cet éboulement est la conséquence de celui d'hier, qui a entraîné une grande quantité de terre.

La circulation est très dangereuse à cet endroit de la route. Les chemins de fer à voie étroite ont établi un sursol pour assurer le service entre Saint-Chamond et Rive-de-Gier.

Arrestation. — La police de notre ville a mis en état d'arrestation le nommé Barthélémy Tempère, âgé de 18 ans, à la suite d'un jugement rendu par le tribunal correctionnel de Saint-Etienne qui l'avait condamné à six jours de prison, pour vol de différents objets au préjudice de Mme veuve Drevon, demeurant rue Chantegraine.

Roanne. — Accident. — Ce matin, vers 7 heures, des ouvriers maçons travaillant pour le compte de M. Besse, entrepreneur, à une maison en construction située, rue Brisson, et appartenant à M. Déchelette, manufacturier.

Au moment où le maçon Garnier Théodore, âgé de 40 ans, se plaçait sur l'échafaudage à une hauteur de 30 pieds, un manœuvre maçon a tiré une des planches placées sur l'échafaudage et se trouvant Garnier, et ce malheureux a été projeté sur le sol.

Dans sa chute, Garnier a eu plusieurs côtes enfoncées et de graves contusions sur le corps. Relevé aussitôt par ses camarades, il a été transporté à l'hopital. Garnier est veuf sans enfants.

Conseil municipal. — Le conseil municipal est convoqué en séance dimanche.

Dans l'ordre du jour figure à nouveau le budget de la police supprimé dans une précédente séance.

LE CRIME

De la rue des Grises

Montrbrison, 18 décembre. L'audience d'aujourd'hui n'offre rien de saillant, le frère Royer de Nimes, assiste Neyret.

L'accusé, qui est âgé de 24 ans, est un chénapan mûré et cynique, un voleur incorrigible, condamné cinq fois déjà. Mais, il faut le répéter, s'il a quelque vol à se reprocher, pendant la nuit du 31 décembre, il ne résulte clairement, ni de l'instruction, ni des débats que ce soit lui l'assassin de Mme veuve Dupeaud.

Au reste, le madré sourd-muet continue à venir vigoureusement et fait preuve d'une présence d'esprit et d'un aplomb déconcertants.

La plus grave charge relevée contre lui et sur laquelle il ne peut fournir des explications plausibles est son manque d'alibi. Jusqu'à minuit, Neyret a parcouru divers bouges avec un sien ami : le sourd-muet Cottolando. Mais, à partir de ce moment jusqu'à six heures du matin où on le retrouve au café Régnier, dans lequel on lui change une pièce de 5 francs, on perd ses traces et il ne peut fournir l'emploi de son temps. C'est précisément dans cet intervalle de temps que Mme Dupeaud a été étranglée.

Interrogé par le président, Neyret répond par écrit qu'il a passé ce temps là au B... (l'accusé écrit le mot en toutes lettres) n° 3 de la rue Saint-Pierre.

Or, toutes les filles de cet établissement n'ont pas vu, à ces heures, Neyret, grand visiteur de ce lieu. L'accusé cite un nom : Baccarat. Baccarat assure qu'elle n'a pas vu le gaillard sourd-muet entre minuit et trois heures du matin.

D'autre part, un jeune homme, nommé Chassagnac, affirme que Neyret lui a appris, par signe, que Mme Dupeaud avait été étranglée avant que personne ne connaît le crime.

S'il le savait, écrit le sourd-muet, avec une assurance superbe et sans hésiter, c'est que c'est lui qui est l'assassin (Rires dans l'auditoire).

Ce long et pénible interrogatoire s'est terminé à l'audience du soir seulement. Les premiers témoins entendus sont MM. Robin, commissaire de police, et Garand, médecin au rapport. Ce dernier donne des explications sur la confrontation du fils Dupeaud, ancien conseiller municipal, avec le cadavre de sa mère.

UN DRAME

à Saint-Etienne

MEURTRE & TENTATIVE DE SUICIDE

Saint-Etienne, 18 décembre. Ce matin, à 10 heures 1/2, un drame terrible s'est déroulé, en quelques secondes, en pléines Halles centrales.

On entendit tout à coup un cri, perçant le bruit confus des pas des acheteurs et des marchandises. Une femme s'affaissant, inondée de son sang, s'échappant par une large blessure à l'épaule droite, au-dessus du sein.

Voici ce qui venait de se passer : Le nommé Côte, âgé de 30 ans, pointeur à Pusine Biétrix, ancien employé aux droits de place, arrivait auprès de sa femme, une jeune et jolie blonde, âgée de 29 ans, qui vend au banc numéro 135, de la viande pour le compte du boucher Chabat. Le banc était occupé par un domestique de Chabat et la femme Côte se tenait en dehors, parlant aux acheteurs.

— Viens avec moi, dit tout à coup Côte à sa femme. — Tu vois bien que je ne peux pas quitter mon travail, répondit-elle. Côte saisit un couteau se trouvant à l'étal et en porta un coup violent à sa femme. Le sang jaillit avec force et un gigot en fut coupé. Puis Côte se frappa lui-même dans le sternum.

Ce fut fait si rapidement que l'on eût à peine le temps de s'en apercevoir. Le premier moment de stupeur passé, on se précipita et on releva la victime que l'on transporta expirante à la pharmacie Collet, où elle rendit le dernier soupir.

Côte fut transporté d'abord au commissariat de police du théâtre, puis à l'hôpital. Son état est grave, mais non encore désespéré.

Détail poignant : la vieille mère de la victime, qui vendait des herbes à un banc, non loin de là, s'affaissant, anéantie, et on dut l'emporter.

L'émotion a été à son comble dans la Halle et dans les rues et places avoisinantes. La femme Côte jouissait des sympathies générales. Elle était active et vaillante. Les femmes de la Halle, au contraire, disaient que son homme était un brutal et un ivrogne, ne valant pas cher.

Les époux Côte étaient mariés depuis cinq ou six ans. Ils habitaient chez la mère de la femme, rue des Creuses, 8 ; mais la con-

dition ne régnait pas et la femme Côte se plaignait du caractère de son mari.

Enfin, dimanche dernier, les disseurs furent assez graves pour que le mari fût expulsé du domicile de la mère de sa femme et se retira chez sa propre mère, rue Villebeuf, 14.

Côte, qui buvait, a-t-il agi sous l'influence de l'alcoolisme avec une de ces subites colères d'ivrognes qui voient rouge tout à coup, quand il est venu demander à sa femme de retourner avec lui ?

Avait-il prémédité en quelque sorte son crime ? On lui a entendu dire, en effet, que si cette vie de séparation durait, il tuerait sa femme et se tuerait ensuite.

On disait, dans les groupes de marchandes, que Côte manifestait des sentiments assez vifs de jalousie à l'encontre du patron de sa femme, le boucher Chabat.

Rien n'indique qu'ils fussent fondés, au contraire, et quoiqu'il en soit, la jeune femme jouissait des sympathies de tous. L'impression est pénible à Saint-Etienne, où depuis peu de temps on a eu à enregistrer trop de crimes et de scènes de violence.

Au dernier moment, nous apprenons que l'état de Côte est meilleur. Il a pu répondre aux questions du juge d'instruction, M. Baratte auquel il a dit qu'il aimait bien sa femme ; qu'il ne pouvait vivre sans elle, et qu'il avait écrit au procureur de la République pour qu'il amène une réconciliation.

Lyon

NOS ÉCHOS

La Société lyonnaise des beaux-arts ouvrira sa cinquième exposition annuelle le vendredi 26 février 1893.

Les artistes habitant Lyon qui désirent y participer sont priés d'envoyer directement leurs œuvres au secrétaire général, pavillon de Bellecour, du 26 au 31 janvier, terme de rigueur.

Pour accélérer les dépôts et éviter tout encombrement, MM. les artistes lyonnais, ainsi que MM. les entrepreneurs sont priés de vouloir bien se conformer strictement à la décision suivante :

Tous les artistes dont les noms commencent de la lettre A à L inclusivement, déposeront leurs œuvres du 26 au 28 janvier, et ceux de la lettre M à Z, du 29 au 31 inclus.

Les artistes de la région devront adresser leurs œuvres à la Société, en gare de Lyon-Guillotière, afin qu'elles soient rendues au poste de Bellecour du 20 au 25 janvier, dernier délai.

Nous apprenons le mariage de M. Marc Aynard, fils aîné de M. Edouard Aynard, député du Rhône, avec M^{lle} Anciel, fille du grand industriel de ce nom, ancien maire de Saint-Chamond, officier de la Légion d'honneur.

En raison du grand nombre de postulants inscrits au cadre des commissaires de surveillance administrative des chemins de fer qui, reconnus aptes à remplir ces fonctions, attendent maintenant que les vacances se produisent, le ministre des Travaux publics a décidé qu'il ne serait pas ouvert, en 1892, de concours pour l'admissibilité dans ce personnel.

Le Gaz à Lyon

(PREMIER ARTICLE)

Ce n'est pas d'hier que les contribuables lyonnais qui cumulent, pour comble de malheur, la qualité de clients de la Compagnie du gaz, se plaignent amèrement de la situation qui leur est faite au point de vue de l'éclairage.

Taillables et corvéables à merci ; la formule n'est pas nouvelle, elle date du moyen-âge, mais cependant, malgré l'éloignement de la date (1855) à laquelle cet état de choses s'est inauguré pour s'aggraver ensuite de plus en plus, la question est toujours d'actualité.

Trois circonstances particulières la remettent d'ailleurs sur le tapis : ces circonstances ont permis à la Compagnie du gaz d'affirmer plus énergiquement la confiance qu'elle a dans les clauses draconiennes de son monopole, dans la puissance de ses réserves en numéraire qui lui permettent de tenir en échec les pouvoirs publics par la menace d'un procès onéreux.

La Compagnie n'a jamais usé d'autre système que de celui de l'intimidation ; elle a eu, dès son origine, l'honneur d'être favorisée par un préfet de l'Empire, M. Vaisse, qui lui a assuré le droit exclusif d'éclairer les citoyens de la bonne ville de Lyon, par quelque procédé que ce soit : la science pourra réa-

bles souffrances inutiles, les malheureuses mères deviennent de détestables gardes-malades.

L'enfant refuse d'ouvrir la bouche pour recevoir les pulvérisations les plus inoffensives et on n'ose pas lui maintenir, de force les mâchoires écartées par l'interposition d'une petite bande de toile roulée.

Il se raidit et se renverse avec fureur pour éviter le désagrément des insufflations de poudres antiseptiques, et on ne trouve personne qui ait le courage de maintenir immobile quelques secondes le pauvre malade inconscient.

Il faut cependant le dire et le répéter bien haut, les pulvérisations régulièrement faites avec l'eau de chaux, l'insufflation d'un mélange de poudre d'acide borique et de fleur de soufre, et surtout l'absorption répétée de petites quantités de jus de citron pur décuplent les chances de guérison, quand l'énergie des parents remplace la mauvaise volonté des enfants.

Une angine diphtérique, prise de cette façon et au début, est moins dangereuse que certains bronchites.

Si les morts par la diphtérie chez les adultes sont si rares, cela tient surtout à ce qu'ils se laissent soigner plus facilement et les cas de guérison ne tiennent pas à l'âge même du malade comme on le croit trop généralement.

La médecine est armée contre le croup et l'angine diphtérique de façon à lutter avec succès, mais il faut savoir et oser se servir des armes qu'elle possède.

Dr Nossat.

Suivons-les, en effet, dans leurs pérégrinations.

D'ordinaire, un coup de balai étend sur tout le carrelage ou sur le plancher et

liser tous les progrès imaginables, le monopole sera toujours là, avec son intransigeance implacable, avec ses rigoureuses stipulations.

Une chose nous étonne, c'est que la Compagnie, ayant seule le droit de fournir au public de la lumière, n'ait pas une action à l'administration qui perçoit un impôt sur les portes et fenêtres, les portes et fenêtres étant destinées à fournir aux habitants la lumière du soleil.

Le soleil est un procédé d'éclairage comme un autre, procédé peu coûteux il est vrai; mais, étant donné que la Compagnie a la prétention d'accaparer tous les modes d'éclairage passés, présents et à venir, nous ne voyons pas pourquoi elle ne mettrait pas la main sur la lumière du soleil plus ou moins tamisée par le brouillard.

Cette hypothèse paraît être, au premier abord, une pure fantaisie et une boutade, mais il est bon de la poser pour nous servir au besoin au cours de l'étude que nous allons entreprendre sur la Compagnie du gaz, sur ses prétentions, sur ses exigences, sur l'infinité qu'elle met à convertir en dividendes les nouvelles découvertes scientifiques, et à en altérer complètement le caractère économique aux dépens des clients forcés qui voient se changer en une aggravation de charges telle initiative qui devrait au contraire leur procurer une diminution dans leurs frais généraux.

Si donc, il paraît absurde que la Compagnie du gaz accapare la lumière du soleil, il ne doit pas sembler moins étrange qu'elle revendique pour elle toutes les lumières qui ne sont pas de sa compétence, qui ne correspondent pas à son titre.

L'électricité est une des questions qui rendent leur actualité aux nombreuses récriminations qu'on a pu adresser de la Compagnie à soulevées: l'électricité est le mode d'éclairage qui demain sera employé universellement, en attendant qu'une autre richesse lumineuse ne jaillisse du creuset d'un savant, ou ne se dévoile par un coup de hasard, ce grand auxiliaire des inventeurs. Quels qu'ils soient, le luminaire de demain, le luminaire d'après-demain ne seront adoptés que s'ils ont pour but et pour effet de réduire les dépenses moins importantes; or, l'éclairage fut-il, par toute la terre, donné pour rien, la Compagnie du gaz le ferait payer très cher, afin de ne pas laisser baisser ses actions.

L'électricité, disons-nous, éveille l'attention sur la Compagnie du gaz, d'abord à propos des théâtres municipaux, affaire déjà ancienne quoique non encore liquidée, puis à propos de celle de l'Hotel Tolozan.

Lorsque l'électricité fut inaugurée au Grand-Théâtre, la municipalité, encore tout émue des récentes catastrophes qui avaient sévi sur les salles de spectacles et fait tant de victimes, uniquement désireuse d'assurer la sécurité, ne s'était guère, dit-on, inquiétée de la question financière: une idée supérieure semblait la précéder, celle de préserver la vie des citoyens contre les dangers du gaz. Sans examiner jusqu'à quel point cette hypothèse était exacte, il fut avéré, dès le premier jour, que la Compagnie du gaz avait su en profiter très habilement.

Le Grand-Théâtre, dès le début (1888), n'était pas, et il n'est pas encore exclusivement éclairé par l'électricité; dans le foyer, il y avait et il y a encore des becs de gaz; dans les conduits qui aboutissent à ces becs, on avait insufflé un gaz épais et le plus grand soin qui, d'après les confidences des initiés, valait au moins quarante centimes le mètre cube; on était libre de prendre de cette révélation ce que l'on voulait, mais il était impossible de nier que la lumière de ces becs était d'une intensité merveilleuse, d'un éclat extraordinaire, et faisait jaunir les pauvres lampes à incandescence.

Cette petite expérience avait pour but de démontrer au public lyonnais, par la comparaison qu'il lui était facile de faire, combien le gaz était supérieur à l'électricité.

A ce moment, se posait, en outre, la question du prix de l'électricité que nous ne voulons pas encore traiter aujourd'hui. Posons seulement en principe, ce qui est exorbitant: les arguments ne nous manqueraient pas pour le démontrer lorsque le moment sera venu; ajoutons aussi que ce prix est d'autant plus exorbitant qu'il est, jusqu'à présent, d'après les dires, inexacts d'ailleurs de la Compagnie du gaz, impossible d'en contrôler la sincérité.

L'autre raison pour laquelle il est temps de s'occuper de la question du gaz est celle de l'Hotel Tolozan: un certain nombre de négociants se sont entendus pour produire chez eux, à frais communs, l'électricité, et pour la répartition entre les magasins et les bureaux de chacun des participants. Dès que leur projet a été connu, la Compagnie du gaz leur a offert de leur céder sa lumière moyennant un tarif sensiblement inférieur à celui qu'elle impose au commun des mortels: plus les clients récalcitraient on formulé d'exigences, plus la Compagnie a affecté de se montrer généreuse. Elle n'a pas obtenu gain de cause, mais les réductions qu'elle a proposées à ce groupe de citoyens peuvent servir surabondamment qu'elle peut fournir le gaz à bon marché sans, pour cela, diminuer ses revenus, étant donné que la consommation d'un produit augmenté au fur et à mesure de l'abaissement de son prix de vente.

L'histoire est d'hier, elle pourra se renouveler demain dans n'importe quel flot de la ville; quelles que soient les circonstances dans lesquelles elle se reproduise, la morale sera identique.

Enfin, le troisième point est le renouvellement ou le prolongement du monopole: il faut, dans l'intérêt de tous les Lyonnais, qu'aucune de ces deux mesures ne soit prise.

Nous nous résumons donc en disant: 1° Que le monopole de la Compagnie du gaz ne peut être appliqué dans les conséquences absurdes qu'il pourrait avoir; 2° Que la Compagnie du gaz fait payer trop cher l'éclairage qu'elle fournit; 3° Qu'elle fera toujours payer trop cher les progrès de la science qu'elle cherche à accaparer; 4° Que le monopole de la Compagnie du gaz ne doit être ni prolongé, ni étendu, ni renouvelé. De ces affirmations générales, nous ferons une étude approfondie en les reprenant point par point et en appuyant notre argumentation de nombreux exemples.

LE Crime de la rue Parmentier

NOUVEAUX DÉTAILS

Qu'attend-on pour arrêter les assassins du malheureux Lacombe?

Nous croyions sincèrement que la journée d'hier ne devait pas se passer sans que le coupable fût en prison. Eh bien non! il n'y a rien de fait à l'heure actuelle. Et si nous revenons sur cette malheureuse affaire, ce n'est pas pour nous qui n'avons fait que notre devoir, mais c'est au nom des habitants du quartier de la rue Sébastien-Gryphe, qui, épouvantés demandent pourquoi les auteurs du crime semblent devoir jouir de l'impunité?

Depuis que l'Echo de Lyon a parlé de cette dramatique affaire, les langues se sont déliées dans le quartier, et telle chose qui passait inaperçue est maintenant arrivée à avoir une certaine portée.

Mais les malandrins qui avaient le nombre et la force pour eux, traitèrent avec précaution, ou plutôt durent parler Lacombe, après l'avoir dépeupillé de ce qu'il possédait.

En effet, des témoins demeurant rue Chevreul, près de la rue de Marseille, ont entendu des cris étouffés, les râles que poussait Lacombe.

C'est donc de la rue Béchevelin qu'ils se sont dirigés en passant par la rue Chevreul vers le Rhône où ils ont jeté leur victime.

Les témoignages, dans cette affaire criminelle, sont nombreux; et en rassemblant en faisceau, on acquiert bien vite la preuve que la mort du jeune Lacombe est bien le résultat d'un crime et non d'un accident ou d'un suicide, ainsi qu'on l'avait cru tout d'abord.

Nous disions, l'autre jour, que le comptoir de la Gironde recelait tout ce que le quartier comptait de souteneurs.

C'est n'est que trop vrai, mais ils y ont joint la profession de détrompeurs, et il ne faut pas en douter, ce sont toujours les mêmes qui opèrent.

Il n'y a pas encore un mois, le concierge d'une maison de la rue Béchevelin fut roué de coups un soir qu'il rentrait chez lui.

L'été dernier, et dans l'intervalle d'un mois, deux employés du chemin de fer, du service mixte, ont été arrêtés dans la nuit, en regagnant leur domicile.

Si nous donnons tous ces détails, c'est qu'ils nous sont fournis par des personnes dignes de foi et prêtes à témoigner de ce que nous avançons.

Dans ce quartier, l'audace des malfaiteurs est d'autant plus grande, qu'à cause des maisons en construction et de terrains vagues, il y a un éclairage défectueux qui permet aux escarpes de se dissimuler et de se saisir de leur homme avant que celui-ci n'ait pu se mettre sur la défensive.

En résumé, le parquet a entendu plusieurs témoins hier; il a dû ces dépositions faites, songer qu'une intervention immédiate est nécessaire. Nous serions très heureux de le voir entrer dans cette voie pour le plus grand bien de la justice et pour rassurer les habitants du quartier.

Le Crime du boulevard du Temple

L'ENQUÊTE A LYON

Des personnes sceptiques n'ajoutaient que peu de créance à la déclaration faite par M. Cachet, Employé du Grand-Bazar. L'achat du couteau ne faisait aucun doute pour elles, mais, quant à deux choses dans sa déposition paraissant au moins bizarres.

D'abord, comment, dans un établissement où les chaland sont si nombreux, M. Cachet avait-il pu remarquer si bien l'assassin du boulevard du Temple et dont le signalement avait été donné par les journaux?

Une découverte Un autre point — celui-là très important — qui faisait suspecter la déclaration de l'employé, c'est qu'au moment de l'achat du couteau, l'inconnu avait un pardessus en drap foncé montonné, paraissant avoir fait un long usage, et un chapeau haut de forme à bords relevés, alors que le signalement donné par la bonne de Mme Dillard indiquait qu'au moment du crime l'assassin portait un chapeau de soie à bords plats et un pardessus mi-saison, paraissant neuf, long, en drap bleu foncé à raies satinées en diagonale.

A l'heure actuelle, le témoignage de M. Cachet est irrémissible car, grâce aux recherches du service de la sûreté, une nouvelle découverte vient d'être faite.

Elle sera certainement le point de départ d'un plan de campagne qui pourrait bien aboutir à l'arrestation du fameux assassin. Depuis huit jours au moins les agents de la sûreté sont sur les dents. Dix fois, vingt fois ils ont cru tenir le coupable, mais en vain, et aucune des pistes ne donnait de résultats.

Les garnis, les logeurs, les commerçants ont été interrogés et les agents ne se rebutent pas, continuant toujours.

Hier enfin, une déclaration importante était faite par un marchand de confections du quartier Saint-Nizier.

Nous nous sommes rendus au « Pont-Neuf » un magasin de vêtements situé à l'angle d la place Saint-Nizier et de la rue Centrale, où nous avons parlé à un employé de la maison, M. Maillon, qui avait fait quelques heures avant à M. Ramondone le récit suivant :

Le 26 novembre, à midi, M. Verrière, portier au Pont-Neuf, faisait l'article à un individu qui, venant de la rue Centrale, se dirigeait vers les Terreaux, semblait vouloir acheter quelque chose.

D'ordinaire, le monsieur qui fait mine de s'arrêter à l'étalage d'un marchand de confections est aussitôt sollicité par le portier qui vante la marchandise et le bon marché de la maison. Très souvent il ne réussit pas et le client s'éloigne en promettant de revenir.

Rament, — et ce détail est important, — à moins que l'acheteur ne soit un client, il entre de suite dans le magasin.

L'inconnu, vêtu d'un pantalon gris foncé, du fameux pardessus montonné très étroit, porteur d'une serviette paraissant neuve, demanda au vendeur, M. Maillon, à voir un pardessus d'une nuance sombre.

M. Maillon, qui du premier coup d'œil avait dévisagé le nouveau venu, pensant bien qu'il avait affaire à un parrain, lui fit voir un pardessus du prix de 19 francs.

Mais l'inconnu ne le trouva pas à sa convenance, ajoutant qu'il mettrait bien 50 fr. à son acquisition.

M. Maillon lui montra un pardessus dans ces prix et aussitôt le marché fut conclu. Pendant qu'il était à la caisse où il payait sans marchander avec un billet de banque, — il avait encore de l'argent dans le portefeuille, — le vendeur enveloppait le vieux pardessus.

M. Maillon, tout en confectionnant le paquet, fit l'article à l'inconnu pour un vêtement complet, ce à quoi celui-là répondit : « Non, j'ai ma malle à l'hôtel, et il y a assez de vêtements dedans. »

C'est à ce moment que M. Maillon s'offrit pour faire porter à l'hôtel le vieux pardessus, mais l'inconnu ne le voulut pas. Prenant sa serviette, qu'il avait déposée sur une banquette et le paquet sous son bras, il s'éloigna à grands pas dans la direction d'où il était venu.

Aussitôt parti, le vendeur s'adressant à la patronne fit même une singulière réflexion : « Tiens en voilà un, ça dirait bien qu'il vient de faire sauter la caisse. »

Où habitait l'assassin? Voilà donc un point acquis. Le 26 décembre, à midi, l'assassin, dont le signalement donné par M. Maillon est absolument identique à celui donné par M. Cachet, l'assassin, disons-nous, acheta un pardessus qu'il porta pendant la journée probablement et deux jours après, le 28, il se présente au Grand-Bazar, où il acheta le couteau.

Ce jour-là, il avait repris le vieux pardessus. L'autre, le neuf, est soigneusement conservé, car le 28, notons-le, il pleuvait. Donc, deux jours au moins, l'assassin a dû séjourner dans notre ville, à quel hôtel? dans quel garni? C'est ce qu'il importe de connaître.

Les agents vont faire des recherches dans ce sens, et nul doute qu'ils arrivent à connaître l'endroit où le mystérieux personnage a couché. Car il y a pour les logeurs ou hôteliers un point de repère bien fait pour fixer leur souvenir; en effet, après son acquisition, à une heure de l'après-midi, le voyageur rentra dans son appartement, porteur d'un paquet et d'une serviette d'avocat.

La serviette évidemment, d'après les renseignements que nous fournit M. Maillon, était neuve et vide. Donc elle venait d'être achetée chez un papeter ou un libraire des environs.

Il importe d'éclaircir ce point.

Le Gant Il a fait le tour de Lyon, présenté par les agents, de magasin en magasin, aucun des fabricants ou des gros marchands ne l'a reconnu.

Hier, on a continué par la visite des coiffeurs, merciers et tous les petits boutiquiers qui tiennent la ganterie. Aucun d'eux croyons-nous ne l'a reconnu.

Le gant sera probablement retourné à Paris, puis à l'expédition à Milhau (Aveyron), où à nouveau il sera présenté aux fabricants de l'endroit.

Mais rien n'est moins certain qu'il puisse être reconnu. Car à la coupe et à la façon dont les « claps » sont posés, il paraît plutôt devoir être de confection étrangère.

Néanmoins les recherches continueront; c'est souvent au moment où l'on s'y attend le moins, qu'un indice qui tout d'abord n'apparaissait pas, peut mettre la police sur la trace de l'assassin.

Les élections consulaires L'Alliance des chambres syndicales remercie les 350 électeurs consulaires qui ont bien voulu lui marquer leur confiance en votant pour sa liste le 6 décembre dernier.

Elle remercie aussi et tout particulièrement ses candidats qui en lui donnant l'appui de leur honorabilité lui ont permis de pouvoir prendre une part sérieuse à la lutte.

L'Alliance est heureuse du résultat qu'elle a obtenu au premier tour. Près de 1,100 électeurs se sont rendus au scrutin, ce qui, dans les années précédentes ce nombre était à peine de 500. Ce qu'elle voulait, c'est intéresser le corps électoral consulaire; c'est surtout utiliser l'œuvre du législateur qui, en supprimant le chiffre de 500 francs de patente payé depuis cinq ans par le commerçant pour être électeur, a voulu démocratiser les tribunaux de commerce et enlever à l'aristocratie commerciale, la seule direction de ces tribunaux.

Ce qu'elle désire surtout, c'est faire augmenter le nombre des juges comme la loi le permet.

Cette augmentation aura pour résultat de faire représenter non-seulement le gros commerce, mais le commerce moyen et par suite la représentation d'un plus grand nombre des divers commerces et industries de notre ville.

Le mouvement étant commencé, l'Alliance ne croit pas devoir prendre part au deuxième tour, mais elle réservera ses forces pour l'année prochaine.

D'ici là, elle se préparera, instruira le commerce moyen de ses droits et de ses devoirs; la chose faite, le nombre étant de son côté, elle reprendra la lutte et sera victorieuse.

Victoire d'intérêt général, victoire nécessaire à tous, et à la réussite de laquelle tous ses efforts vont tendre.

Le Cardinal Foulon

Notre confrère de Paris, le *Matin*, a entrepris la publication de portraits des évêques et archevêques de France. Nous détachons de ce travail la partie consacrée au primat des Gaules, M. Foulon.

Joseph-Alfred, cardinal Foulon, du titre de Saint-Eusèbe, archevêque de Lyon, primat des Gaules, — un professeur de poésie.

De grands traits allongés, un nez lyrique, celui de Weber, d'Hérold, des fins ciseaux de mélodies dramatiques, un vaste front plein de rêveries, des yeux qui contemplant le bas du visage, car le menton ne s'y voit presque pas; une taille qui semble s'éclaircir sous le poids de la méditation rythmique.

L'éminentissime Foulon est âgé de 68 ans, la jeunesse des cardinaux. C'est un Parisien d'origine, un brillant élève d'humanités, qui devint, au sortir du séminaire, un de ces professeurs chéris de M. Dupanloup, un amant attendri de l'antiquité classique. Ses extases sur Virgile sont demeurées célèbres au collège de la Chapelle.

Il fut l'un des premiers répétiteurs de ces tragédies grecques jouées dans la langue originale par les élèves du séminaire, et qui arrachaient à l'illustre évêque, à ses confrères de l'Académie, et surtout au vicaire duc de Noailles, des larmes d'admiration d'autant plus sincères que le texte offrait plus de mystères à leurs souvenirs effacés.

Là-bas, aux bords fleuris de la Loire, s'élevèrent les meilleures années du futur cardinal, en compagnie des poètes et des nourrissons de la Muse. Cependant l'amour des belles-lettres ne suffisait pas aux favoris de l'évêque d'Orléans. Il leur fallait encore un brin de théologie gallicane. L'abbé Foulon apprit suffisamment dans l'école qu'il dirigeait, les subtilités de la thèse et de l'antithèse, les accommodements avec le Syllabus. Il acquit une notion suffisante du cérémonial complexe imposé au « Saint-Esprit » et des cas où son assistance est obligatoire ou non.

M. Dupanloup attachait trop de prix à

la collaboration d'un tel maître pour s'en séparer volontiers. Après de lui, l'avancement qui impliquait un éloignement n'était pas un grand signe de faveur. Aussi fallut-il, pour élever M. Foulon à l'épiscopat, la désignation directe de M. Laviege, abandonnant le diocèse de Nancy pour celui d'Alger, en 1867. M. Foulon garda toujours une vive reconnaissance à ce puissant protecteur, et il partagea son amitié entre Orléans et Alger. On affirme qu'aujourd'hui le cardinal Foulon, devenu primat des Gaules, se montre un peu gêné des excentricités du préfet du Sahara, dont le patronage devient trop indiscret, tyrannique et même compromettant. Il s'est lassé d'être considéré par son égal en dignité comme une créature condamnée à la complaisance indéfinie.

Au concile du Vatican, M. Foulon, évêque de Nancy, appuya l'opposition de M. Dupanloup, mais avec une certaine réserve. Il combattit dans la petite pléiade, comme simple soldat. Néanmoins, la soumission de M. Foulon au décret du concile ne se fit pas attendre.

Cependant, les opinions libérales de l'évêque de Nancy désignèrent, en 1883, à la faveur du gouvernement républicain pour la succession du cardinal Caverot, qui avait enterré son coadjuteur. Il avait très modérément protesté contre l'exécution des décrets. Il se trouva investi de la lourde charge de ce grand diocèse métropolitain.

L'Ordinaire de Fourvière porte le fardeau sans fatigue, parce qu'il s'en occupe le moins possible. Il n'est pas fait pour le fracas des petites affaires. Il préfère, en secret, courtoiser la Muse, et, de préférence, la Muse latine.

On soupçonne que le vers hexamètre, voire le distique, n'est pas étranger aux correspondances qui s'échangent entre le primat des Gaules et le Saint-Père. Mgr Foulon manie avec une égale facilité Plambe et le trochée; l'Asclépiade ne lui est pas rebelle.

Cette conformité de goûts pour le loisir délaissé des poètes a facilité les succès des démarchés faites auprès de Léon XIII, en 1889, par M. Spuler pour placer le chapeau sur la tête du primat des Gaules. C'était un laurier de pourpre dont il plaisait au pape d'orner le chef d'un évêque de Pétrarque.

Lors du récent incident provoqué par M. Gouthé-Soulard, le cardinal Foulon, qui réprime à ces provocations bruyantes, s'acquitta par un bref télégramme, où le latin dominait, envers l'ancien curé de son diocèse. C'est de la diplomatie, de la politique d'entre-deux.

Cependant, le cardinal Foulon est un de ceux qui pourraient, si les circonstances l'exigeaient, appuyer auprès du Sacré Collège les intentions du gouvernement français. On le connaît peu à Rome, et ce Parisien est aussi peu Romain que possible. Il faudrait lui moins s'abstenir de lui confier des négociations trop longues ou trop laborieuses; car, à toute affaire il préfère la flânerie, et son esprit n'est satisfait que s'il vagabonde dans les prairies parnassiennes.

Société de tir de Lyon. — Dimanche 20 décembre, le matin, exercices de tir des sociétés de gymnastique: les Touristes Lyonnais, la Sentinelle, l'Avenir, la Fraternelle de Tassin-la-Demi-Lune.

Les après-midi, concours mensuels réservés aux sociétés.

257 Société de retraites l'Ardechoise. — Réunion et cotisations le troisième samedi de chaque mois, au siège social: café de la Patrie, chez les Célestins, 1.

Séance de soir à 8 heures 1/2.

La Sentinelle. — Dimanche, à 2 heures, au siège social, assemblée générale.

Avant-Garde. — Ce soir, à 8 heures précises, assemblée générale. Nomination du conseil d'administration.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi, 49 décembre, 353^e jour de l'année.

Dernier quartier le 23 décembre; nouvelle lune le 31.

Soleil: lever, 7 h. 53; coucher, 4 h.

Bataille de dames. — Un rassemblement s'était formé hier dans la rue de Pazzi, autour de la dame G. A., âgée de 21 ans, qui s'était lancée dans un jeu de dames sans provocation sur une courtisane, M^{lle} C. M., qui passait à ce moment dans la rue. Après l'avoir frappée, elle fut emmenée par les spectateurs de cette rue; mais arrivée place des Célestins, elle fut prise d'une violente crise de nerfs. Les personnes qui l'accompagnaient la firent monter dans une voiture qui la reconduisit chez elle.

Plainte a été déposée par M^{lle} C. M., contre la dame G. A., qui paraît être atteinte d'une maladie nerveuse.

Filouterie d'aliments. — Un maçon, François Michalon, sans domicile fixe, s'était fait servir, hier soir, un bon repas chez M^{lle} Chignard, qui tient un restaurant, rue Jouffroy, 4.

Le quart d'heure de Rabelais venu, il avoua n'avoir pas d'argent pour solder la note, qui s'élevait seulement à 1 franc 60.

Conduit au poste de Vaise, il a été écroué pour vagabondage et escroquerie.

Un cas de folie. — Mme Quillon, ménagère, demeurant rue du Midi, au premier étage, a pour voisin M. V..., qui ne paraît pas jouir de toutes ses facultés mentales.

Hier, il a dans un accès de folie, sauté par la croisée de son appartement, et s'est abattu dans la cour de la maison; en tombant, il s'est fait plusieurs contusions sans gravité.

Remonté aussitôt dans sa chambre par ses voisins, il a reçu les soins nécessaires par son état.

Enterrement civil. — Aujourd'hui à midi trois quarts, auront lieu les funérailles civiles de Mademoiselle Suzanne MAGNIN, décédée dans sa 49^e année.

Le convoi partira du domicile de la défunte, rue de la Bâtie, 41 bis, pour se rendre au cimetière de la Fardière-Rousse.

Anciens mobiles du Rhône. — Les sociétés sont instamment priées d'assister aux funérailles de leur membre honoraire, M. Jean-Maire, ex-lieutenant, qui aurait bien souffert samedi, à 10 heures 3/4, quai Saint-Clair, 2. Prendre les insignes.

Commission de prud'hommes (soieries). — Mercredi, la commission a renouvelé son bureau.

Ont obtenu au premier tour de scrutin: M. MM. Arand, membre patron, 50 voix; Charvet, membre ouvrier, 20 voix.

Au second tour de scrutin, M. Charvet, plus ancien au conseil, a été proclamé président.

M. Guise, membre patron, a été élu vice-président.

Association des étudiants. — Ce soir, à huit heures et demie, aura lieu dans le sous-sol de l'Hotel de l'Horloge, rue Thomassin, une fête intime offerte à nos étudiants par le troubadour Frédéric Trémolet.

On se rappelle le succès qu'obtint cet artiste il y a trois ans, lors de son passage à Lyon. Nul doute que nos « Escholiers » n'apprécient encore vivement le talent original de celui que Victor Hugo a surnommé le poète de la guitare.

Salle indienne. — Ce soir samedi, Théâtre-Bellecour, salle Indienne, troisième grand bal de nuit, de minuit à cinq heures du matin.

Comment on devient l'ami de la maison?

Douhaie (Doubs), le 24 février 1891. — Depuis dix ans j'ai fait usage de vos bonnes Pâtes Suisses et je m'en trouve très bien contre les mauvaises digestions, la constipation et tant d'autres maux. Nous en faisons chez nous un usage continu et nous nous efforçons d'en propager l'usage efficace. Je vous autorise à publier ma lettre.

(Sign. légal) Jean-Louis CLERIC.

En raison de la proximité du Jour de l'An, et pour faciliter les achats aux personnes qui ne peuvent disposer que du dimanche, les Grands Magasins de Nouveautés AUX DEUX PASSAGES, seront exceptionnellement ouverts pour la vente les Dimanches 20 et 27 Décembre.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité central des républicains radicaux du 4^e arrondissement. — Tous les adhérents sont instamment priés d'assister à l'Assemblée générale qui aura lieu ce soir, samedi, à 8 h. 1/2.

Ceux des adhérents qui n'auraient pas reçu de lettres sont priés de les réclamer à leurs délégués.

COMMUNICATIONS DIVERSES

230 Société de secours à la vieillesse des employés du P.-L.-M. — La réunion privée des sociétaires retraités de la 230^e société, qui devait avoir lieu le 20 courant, café Butin, place de l'Hôpital, 1, est renvoyée à une date ultérieure qui sera annoncée par la voie des journaux.

Anciens soldats du 26^e de ligne. — Assemblée générale le dimanche 20 courant, à une heure précise, au siège social, café Butin, place de l'Hôpital, 1. — Le même jour, cotisations et adhésions.

Société d'enseignement professionnel du Rhône. — Le conseil d'administration de la Société d'enseignement professionnel du Rhône a l'honneur d'informer le public que l'assemblée générale des donateurs, sociétaires, professeurs et commissaires des cours aura lieu le dimanche 20 décembre, à 2 heures, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres, au Palais Saint-Pierre (entrée par la rue de l'Hotel-de-Ville).

L'ordre du jour de la séance comporte la lecture du compte-rendu annuel, l'approbation des comptes et le renouvellement partiel du conseil d'administration.

L'Assemblée générale de l'Association des anciens élèves de la Société aura lieu immédiatement après.

Les ayants-droit quelconques qui n'auraient pas reçu leurs lettres d'invitation sont priés de vouloir bien les réclamer au secrétariat de la Société, 7, rue des Marronniers.

Un certain nombre d'élèves demandent l'ouverture d'un cours de langue russe, qui aurait lieu au Lycée les mardis et vendredis, à 8 heures. Ce cours ne pourrait s'ouvrir que s'il compte un nombre suffisant d'adhésions; ceux qui désirent le suivre sont priés de se faire inscrire au secrétariat le plus tôt possible.

Société de tir de Lyon. — Dimanche 20 décembre, le matin, exercices de tir des sociétés de gymnastique: les Touristes Lyonnais, la Sentinelle, l'Avenir, la Fraternelle de Tassin-la-Demi-Lune.

Les après-midi, concours mensuels réservés aux sociétés.

257 Société de retraites l'Ardechoise. — Réunion et cotisations le troisième samedi de chaque mois, au siège social: café de la Patrie, chez les Célestins, 1.

Séance de soir à 8 heures 1/2.

La Sentinelle. — Dimanche, à 2 heures, au siège social, assemblée générale.

Avant-Garde. — Ce soir, à 8 heures précises, assemblée générale. Nomination du conseil d'administration.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Sellerie lyonnaise. — Ce soir, à 8 heures, au siège social, la Bourse du Travail pour recevoir les cotisations, inscriptions et communications.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

Le Service militaire et l'Eligibilité

Paris, 18 décembre. La commission chargée d'examiner la proposition ayant pour objet de faire de l'accomplissement des devoirs militaires, une condition d'éligibilité, a nommé M. Ceccaldi président.

M. Bertrand a fait observer qu'il n'était pas nécessaire d'ajouter un article spécial à la loi électorale, mais qu'il était préférable de modifier, sur ce point, la loi militaire. Il a proposé d'ajouter, en conséquence, à l'article 7 de la loi militaire le paragraphe suivant :

« Nul n'est admis aux administrations de l'Etat, ou ne peut être investi de fonctions publiques électives, s'il ne justifie pas d'avoir satisfait aux obligations imposées par la présente loi. »

ETAT-CIVIL DE LYON

INUMATIONS
Premier arrondissement. — Samuel Eyraud, jardinier, 20 ans, rue Pierre-Dupont, 2, f. 7 h. — André Monier, agent de change, 37 ans, église Saint-Nizier, f. 9 h. — Constance Papon, rentière, 58 ans, rue Neuve, 7, f. 10 h. — Charles Mairo, régisseur, 46 ans, f. 10 h. — Saint-Clair, 2, f. 11 h. — Suzanne Magnin, dévideuse, 19 ans, rue Bodin, 10 bis, f. 1 h.
Deuxième arrondissement. — Alphonse Cuzin, confiseur, 43 ans, Hôtel-Dieu, f. 1 h. — Epoque Morel, née Perraudin, sans profession, 34 ans, Hôtel-Dieu, f. 3 h.
Troisième arrondissement. — Veuve Schertz, née Kuitler, blanchisseuse, 62 ans, r. de Vienn, 92, f. 9 h. — Brunet Elise, 9 ans, r. Paul-Bert, 15, f. 10 h. — Jacques Félicite, professeur, 48 ans, quai de la Guillotière, 15, f. 11 h. — Nicolas Julie, 20 jours, r. Croix-Jordan, 26, f. midi. — Veuve Achard, née Pointud, s. pr., 67 ans, r. de la Part-Dieu, 90, f. 1 h. s. — Veuve Haraud, née Boret, journalière, 58 ans, r. Ste-Anne-de-Baraban, 22, f. 2 h. s. — Rabillon André, employé, 32 ans, ch. du Moulin-à-Vent, f. 3 h. s.
Quatrième arrondissement. — Molmeret Jacques, cultivateur, 65 ans, hôpital, f. 2 h. s. — Montnauud Jacques, dévideur, 68 ans, hôpital, f. 3 h. s.
Cinquième arrondissement. — Marguerite Curtillet, guimpière, 52 ans, rue Saint-Jean, 40, f. 7 h. — Noël Voron, fabricant de soieries, 33 ans, quai de l'Archevêché, 23, f. 9 h. — Antoine Esqueur, 7 mois, chemin du Grillon, 23, f. 1 h. — Joseph Ronpon, cordonnier, 54 ans, Antiquaille, f. 3 h.
Sixième arrondissement. — Epoque Huguel, née Poillart, sans profession, 37 ans, rue Duguesclin, 92, f. 10 h.
Le Passe-Temps donne, cette semaine, le portrait et la biographie de Coquelin aîné, de la Comédie-Française. Demandez le Passe-Temps dans les kiosques. Prix : 15 centimes.

BOURSE DE LYON

Table with columns: FONDS D'ÉTAT, OBLIGATIONS, and various financial data for Lyon.

BULLETIN FINANCIER

Lyons, 18 décembre.
Aujourd'hui le marché conserve sa bonne tendance; toutefois, malgré un grand nombre de transactions, le but désiré nous paraît être le maintien des cours actuels.
Le 3 0/0 se maintient facilement à 95 25. Sur l'Italien, nous enregistrons le cours de 91 85 en clôture.
Le ministre des finances russes négocie en ce moment un emprunt avec les principaux banquiers de Berlin, malgré l'opposition de la presse, l'opinion est généralement favorable. L'Orient 79 s'inscrit à 64 15.
L'Extérieure conserve facilement le cours de 67 80.
Le Portugais a de la peine à garder le cours de 34 50.
Le Lyonnais cote 795.
Une légère reprise est à constater sur le Nord-Espagne, à 248.
La Banque Ottomane fait 550 francs.
En Banque, à signaler quelques affaires sur l'Alpine, à 145 fr. 75. L'action Champ d'Or se négocie couramment entre 80 et 85 francs.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: TELEGRAPHIE PRIVÉE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS, and various financial data for Paris.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Table with columns: SORTES, France, Espagne, Portugal, Italie, Rousses, Bengales, Chine, Canton, Japon, Tussah, Pons, and various data for silk conditions.

IMPRIMERIE A. WALTNER ET Co

CARTES DE VISITE
A LA MINUTE
LIVRÉES EN BOITE A FILETS OR
Le cent, 1 ligne 1 50 Le cent, 4 lignes 2 25
» 2 » 2 75 Par la poste: 30 cent. en sus
» 3 » 3 25
Cartes de visite GRAVÉES, depuis 3 fr. le cent
Avis important. — Il ne sera pas donné suite aux commandes non accompagnées de leur montant.

VERMOREL

CONSTRUCTEUR
A VILLEFRANCHE (Rhône)
Défense contre le Phylloxéra
MATÉRIEL COMPLET
PAIS INJECTEURS PERFECTIONNÉS
Sulfure de Carbone
Pompes à vin. — Alambics
Charrues - Vignerons
DEMANDER LES TARIFS
Le Rédacteur-Gérant: R. VITROU.

Étude de M. A. GARCIN

Étude de M. A. GARCIN, avoué à Lyon, rue de la République, 13.
D'un jugement de défaut rendu par la première chambre du tribunal civil de Lyon, le vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-onze, Entre
M. Jean ARTHAUD, ouvrier à Saint-François (Rhône), assisté judiciairement par décision du bureau de Lyon, du trente octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf. Demandeur ayant comparu par Me Garcin, avoué, d'une part, Et
Madame ARTHAUD, née Catherine-Marie Tarquinio, demeurant autrefois grande rue de Vaise, chez Mme Pitiot, restaurant, et actuellement sans domicile ni résidence connus en France. Défenderesse défaillante, faite de constitution d'avoué.
Il a été prononcé entre les époux Arthaud, aux torts et griefs de la femme.
M. A. Garcin a occupé dans l'instance en divorce pour le sieur Arthaud.
Pour extrait certifié conforme, A. GARCIN.
La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par M. le Président du tribunal civil de Lyon, le quatre décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, conformément aux dispositions de l'article 247 du Code civil.

PIANOS PLEYEL



AVIS IMPORTANT
La Maison Ch. MORETTON et Co, prévient les intéressés que le Grand Piano à queue de concert, de la Maison PLEYEL, peut être mis à leur disposition, sous certaines conditions pour les grands concerts ou solennités musicales, et qu'il est prêt gratuitement pour les œuvres de charité. La demande doit en être faite, au moins quinze jours à l'avance, à Messieurs
CH. MORETTON & Co
9, Place des Jacobins, 9 (entresol), LYON

FILTRE HYGIÉNIQUE « IRIS »

De J. CAMICAS, micrographe
ÉLÈVE DU SYSTÈME PASTEUR
Nous recommandons à tout le monde de ne jamais boire du lait ou une autre boisson sans qu'il soit passé à ce puissant préservateur de bien des accidents.
En faisant usage continuellement, on sera assuré de ne pas avaler des insectes et des poussières vermifuges qui se trouvent dans ces liquides, ce qui fait dire à beaucoup de personnes: « Cette eau me fatigue! — Ce lait me charge l'estomac! etc. »
Recommandé spécialement pour les nourrissons.
Prix : 4 fr. 50 franco
PETITS DOCKS du COMMERCE, 12, r. Confort, LYON

SEUL LE QUINA ABRIC

permet de préparer soi-même à la minute pour 1 f. 25 un litre VIN DE QUINA conforme au Codex
Fabrique à Lyon, Ph^e Gaudet, 31, rue Hôtel-de-Ville. ENVOI CONTRE TIMBRES

ÉTRENNES UTILES

11 Fr. Pour les Débutants en Photographie 11 Fr.
Appareil photographique, 6 1/2 x 9, en noyer ciré, pour Portraits et Paysages, avec pied de campagne en pitchpin, plaques et papier sensibles, ainsi que tous les produits pour faire de la Photographie.
Nos Appareils sont essayés avant d'être livrés
N.B. — Une instruction accompagne chaque appareil
FRANCO-GARE : 12 FRANCS
PETITS DOCKS DU COMMERCE
LYON, 12, Rue Confort, 12 LYON

SYNDICAT DES ASSURÉS LYON

Quai de la Guillotière, 25
Assurances incendie, vie, accidents, transports. Vérification et renouvellement sans frais des polices.
Consultations gratuites de 10 à 11 heures.
ON DEMANDE à emprunter 500 fr. pour 3 ou 6 mois. Gros intérêts. Garanties sérieuses. Ecr. Poste rest.: 35, P. P. Bellecour.
SALSEPAREILLE QUET
Sous forme d'un SIROP agréable
Le Meilleur Dépuratif du Sang et des Humeurs
S'empioie en toute saison et surtout à l'automne
S'adresser Pharmacie Quet, 5, r. de la Préfecture, Lyon. On fait des envois

RECONSTITUTION DE TOUT CAPITAL

Table with columns: VERSEMENTS MENSUELS, ou versement unique comptant, and various financial data for capital reconstruction.

En Vente dans les Kiosques

PASSE-TEMPS
JOURNAL LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE
Il publie chaque semaine le Portrait et la Biographie d'une célébrité contemporaine.
Le Passe-Temps est seul vendu dans les Théâtres de Lyon.
PRIX : 15 CENTIMES
Administration : 14, rue Confort, LYON

ENSEIGNES PEINTES

Dans les Gares des Funiculaires
LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIÈRE
20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris.
S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

Piège, Mises d'adresses et Mises sous Bandes

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS
En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition
A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

EN PRÉPARATION

ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON
et du Département du Rhône
(INDICATEUR FOURNIER)
Fondé en 1869
POUR L'ANNÉE 1892
Publié sous la direction de Léon FOURNIER, avocat

L'Annuaire Général du Commerce de Lyon (Indicateur Fournier), le plus important des Annaires de province (plus de 2,500 pages),
COMPREND:
1° La liste des habitants de Lyon classés par rues et numéros de maisons;
2° La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique;
3° La liste par profession et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue;
4° La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes les administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux;
5° La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône, avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants et habitants;
6° La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenanciers et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent;
7° Le plan général de la ville de Lyon, grande carte en couleurs, placée dans une poche pratiquée à l'intérieur de la couverture. (Propriété de l'agence.)
8° Une carte du département du Rhône;
9° Une revue commerciale, marquée de fabrique, hôtels recommandés.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

A L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON
et du département du Rhône
(ANNÉE 1892)
Je soussigné, déclare souscrire à un exemplaire de l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) au prix de DIX francs, que je m'engage à payer à la livraison de l'ouvrage.
le 1891. Signature:
Adresse lisible:
Prière de renvoyer ce bulletin de souscription, préalablement signé, à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 19 Décembre (37)

MON PREMIER CRIME

PAR GUSTAVE MACÉ
Ancien chef du service de la Streté
Jamais. Entouca et moi nous sommes, il est vrai, des débrouillards; cependant, nous pouvons nous vanter de n'avoir jamais ni tué, ni volé. Quant au reste, dame!...
— Vous avez tous deux des parents, de la famille?...
— Nous n'en connaissons pas. Enfants abandonnés, c'est l'Assistance publique qui nous a recueillis et soignés.
— Quel est votre nom?...
— On m'a donné celui de Savine; mais je ne suis guère connue que sous le nom de Gloria. Il paraît qu'un soir d'hiver, on m'a trouvée abandonnée sous la banquette d'un café borgne de la place Maubert. J'étais enveloppée dans un mauvais jupon. Un consommateur a posé le pied sur le paquet vivant. J'ai crié, au moment où lui-même demandait à haute voix au garçon: Un Gloria! A moi cri, tout le monde a dit Gloria, et le nom m'est resté. Savine se rapporte à la sainte figurant sur le calendrier à la date du 30 janvier 1850, jour où l'on m'a ramassée sous la banquette.

— Et Entouca, a-t-il la même origine et le même baptême?...
— Oh! lui, c'est autre chose... Il a été ramassé le 25 février 1848 sur les pavés de la barricade de la rue Saint-Jacques, que les insurgés venaient d'abandonner, et où ses parents avaient été tués. On l'a surnommé Entouca. Etant petit, il préférait une ombrelle d'enfant à tous les autres jouets. C'est, du moins, ce qu'il m'a dit.
Le hasard nous a fait rencontrer, et nous nous sommes aimés, à cause de notre origine commune... la rue.
Entouca n'est pas un méchant homme. Voilà trois ans que nous sommes ensemble et, chose incroyable, il ne m'a pas encore battue... Au contraire, il m'a plusieurs fois défendue. Il est un peu paresseux, mais je gagne suffisamment d'argent pour deux. Il est bon, doux, gentil et brave à l'occasion... Ce sont toutes les qualités qu'une fille de ma condition peut rêver pour son homme.
Gloria s'exprimait naturellement, naïvement, sans ostentation ni fausse honte, étalant son impudeur, dont elle ne paraissait même pas avoir conscience.
— Et Cœur-Dur, demandais-je, que fait-il?...
— Celui-là travaille et gagne sa vie. Il m'aime aussi, ce garçon; mais il joue et se soûle, deux défauts que je ne peux pas supporter... Pas méchant, par exemple, et toujours prêt à rendre service. Je lui ai beaucoup de reconnaissance parce que, étant malade, je suis entrée à l'hôpital de la Charité, où, grâce à sa recommandation, j'ai été soignée et traitée comme une honnête fille. Je ne suis pas ingrate et je me souviens plus du bien

que du mal que l'on me fait. J'ai la gratitude du cœur.
— Bodasse jouait souvent avec Cœur-Dur et Rifer?...
— Souvent, en effet. C'était moi qui marquais leurs points. J'étais généreuse pour Cœur-Dur, en corrigeant adroitement ses écarts. C'est le seul reproche que j'aie à me faire à l'égard du pauvre papa Désiré.
J'avais accordé une médiocre confiance aux insinuations de Voirbo concernant Cœur-Dur, Rifer et Entouca. Mais, après avoir entendu les explications de la fille Gloria, j'étais fermement convaincu que, sur ce point comme sur les autres, l'Indicateur politique cherchait à me tromper.
Malgré cette conviction, il était de mon devoir de tenter une dernière épreuve envers les clients du café du Faucon, en les confrontant tous les quatre.
Rifer venait d'arriver.
Je fis sortir la fille Gloria, puis j'appelai cet individu.
Il me déclara qu'il était marié depuis cinq ans; que n'ayant pas d'enfants, et ne s'accordant pas avec sa femme, ils s'étaient séparés à l'amiable. Celle-ci était cuisinière chez un député et lui-même était occupé chez un marchand tripiier du marché Saint-Germain; il déjeunait chez son patron, mais il était rue Grégoire-de-Tours, au restaurant du Pet de Lapin, où il avait fait la connaissance de Pierre, le tailleur, et du père Désiré.
— Depuis plus d'un mois, ajouta Rifer, je n'ai revu ni Désiré, ni Pierre. Dimanche dernier, le tailleur est venu par extraordinaire, au café du Faucon,

puis le lendemain, lundi, où il a bu et causé avec moi, en me promettant de s'y trouver encore ce soir.
— Vous a-t-il parlé de Désiré Bodasse?...
— Oui, il m'a dit qu'il avait été assassiné; mais je le savais par les journaux. Je fis rentrer dans mon cabinet Cœur-Dur, Entouca et Gloria, et m'adressant à tous les quatre, je leur dis:
— Dans votre monde, on prétend que la police est ignorante et ne sait rien de ce qu'elle doit apprendre; qu'elle est vexatoire et inutile. Je vais vous prouver qu'elle ne désespère jamais, lorsqu'elle est à la recherche d'un crime intéressant la sécurité publique. Voici ce que chacun de vous a fait dans la soirée du 15 décembre dernier.
Les trois hommes se regardèrent. Quant à Gloria, elle paraissait chercher en vain dans sa mémoire l'emploi de son temps durant cette soirée.
Je continuai:
— Le soir dont je vous parle, vous trouviez tous les quatre au carrefour de Buci; mais il y avait avec vous une autre personne... un homme, que l'on n'a pas revu depuis cette époque... un homme qui a été assassiné... Désiré Bodasse.
Les traits de mes auditeurs exprimèrent l'étonnement, mais nulle frayeur. Je poursuivis:
— Pendant que vous, Gloria, marchiez devant en donnant le bras au vieillard; vous, Entouca, vous avez dit à Cœur-Dur: Nous allons nous débarrasser du vieil.

pendant que je parlais, n'avait cessé d'interroger sa mémoire.
— Oui, j'ai bien tenu ce propos, ajouta Entouca... Tu t'en souviens, Cœur-Dur. Cœur-Dur répondit par un signe de tête affirmatif.
J'observais bien attentivement Rifer, qui se taisait et paraissait ne rien comprendre. S'il avait tenu le propos que lui avait attribué Voirbo, il paraissait ne plus s'en souvenir. Or, ce propos m'était confirmé par Entouca, lequel avait dit le répéter à Voirbo, et ce ne pouvait être que Rifer, sous l'empire de l'ivresse.
Entouca poursuivit:
— Mais je vais vous expliquer comment et pourquoi j'ai dit: « Nous allons nous débarrasser du vieil. »
Le papa Désiré voulait emmener trop souvent Gloria chez lui. Comme il n'était pas généreux et que ma maîtresse attendait quelqu'un ce soir-là; vous savez... une fille attend toujours quelqu'un sans jamais savoir qui, j'ai tenu le propos en question. Je voulais dire par là que nous allions le fatiguer, le faire marcher beaucoup, pour qu'il nous lâche...
— A quelle date ceci se passait-il?...
— Oh! ça... je ne m'en souviens pas. Ce n'est certainement pas le 15 décembre, répondit Gloria; car, à ce moment, je me trouvais à ma maison de campagne (Saint-Lazare), où je suis restée quinze jours. Je suis sortie le jour de Noël... Vous pouvez vérifier, monsieur le commissaire.
— Eh bien! mais alors, j'étais aussi en prison, dit Entouca; car j'ai été arrêté peu de temps après toi, et j'ai tiré

huit jours de Dépôt pour batterie... et encore, c'était pas moi qui avais battu...
— Vous aviez été battu, alors?...
— Non pas... Je ne me laisse pas battre... cela ferait trop de peine à Gloria, et je perdrais mon prestige à ses yeux. Expliquez-vous.
— Voilà ce que c'est. J'étais avec Fluxion-de-Poitrine... Tu le connais bien, toi, Cœur-Dur?...
— Connais pas dit Cœur-Dur.
— Mais si... Tu sais bien qui je veux dire...
— Tapis-Vert, quoi! ajouta Gloria.
— Lui-même... Fluxion-de-Poitrine, Tapis-Vert, c'est le même homme. C'est moi, monsieur le commissaire, qui ai donné ces deux noms à un cocher de mes amis, parce qu'il a une vieille guimbarde découverte avec laquelle il travaille été comme hiver. Les beaux jours, ça va bien... mais quand il gèle, qu'il pleut ou qu'il souffle, c'est pas rigolo du tout, dans sa carriole. Et cependant, à défaut d'autres sapins, le bourgeois est bien forcé de prendre sa victoria... Et lui, il rigole tout le temps de voir le client s'enrhumer. Je crois bien que les médecins et les pharmaciens lui font une remise, pour chaque pante qu'il met sur le flanc.
— Tout cela est fort intéressant, mais ne m'apprend pas...
— C'est vrai, tu bavardes comme une pie borgne et tu ne dis pas pourquoi tu as été arrêté, fit Gloria.
— As-tu fini ton solo! répondit Entouca d'un air vexé.

(A suivre.)